



**HAL**  
open science

## Ce que le genre apporte aux sciences sociales : un panorama des recherches en France

Arnaud Lechevalier

### ► To cite this version:

Arnaud Lechevalier. Ce que le genre apporte aux sciences sociales : un panorama des recherches en France. Lechevalier Arnaud (coord.); Mercat-Bruns Marie (coord.); Ricciardi Ferruccio (coord.). Les catégories dans leur genre : genèses, enjeux, productions, Teseo Press, pp. 91-156, 2022. hal-03586911

**HAL Id: hal-03586911**

**<https://cnam.hal.science/hal-03586911>**

Submitted on 24 Feb 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# Ce que le genre apporte aux sciences sociales : un panorama des recherches en France

ARNAUD LECHEVALIER<sup>1</sup>

Le mouvement d'émancipation des femmes du point de vue légal, du niveau de qualification comme de l'activité professionnelle, mais aussi des mœurs sexuelles et de certaines normes sociales, intervenu d'abord dans les pays occidentaux, est sans doute le fait social majeur émergeant dans la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle. Paradoxalement, il est resté assez longtemps largement ignoré par les sciences sociales avant que la problématique du genre n'émerge, ne s'en saisisse et n'aboutisse *in fine* non pas seulement à comprendre autrement le monde social mais aussi à concevoir différemment les sciences sociales elles-mêmes. Le genre comme différence construite par la culture et par l'histoire apparaît à l'origine dans le *Deuxième Sexe* de Simone de Beauvoir. Mais il n'y eut pas d'échos dans le monde académique, de sorte, qu'il faudra le « relais américain » (Perrot, 2011 : 239), en histoire et en sociologie pour qu'il émerge parmi les chercheuses qui voulaient insister sur le caractère fondamentalement social des distinctions fondées sur le sexe. « Le mot indiquait un rejet du déterminisme biologique implicite dans l'usage de termes comme 'sexe' ou 'différence sexuelle'. Le 'genre' soulignait également l'aspect relationnel des définitions normatives de la féminité » (Scott et Élén, 1988 : 126).

---

<sup>1</sup> Arnaud Lechevalier est maître de conférence en économie à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne et membre du LISE (CNRS-CNAM).

« De plus, ce qui est peut-être plus important, le ‘genre’ était un terme proposé par celles qui soutenaient que la recherche sur les femmes transformerait fondamentalement les paradigmes à l’intérieur de chaque discipline. Les chercheuses féministes ont très tôt signalé que l’étude des femmes n’ajouterait pas seulement de nouveaux thèmes mais qu’elle allait également imposer un réexamen critique des prémisses et des critères du travail scientifique existant » (Ibid. : 126).

Notre problématique se donne pour horizon de voir en quoi les catégories conceptualisées par la problématique du genre permettent de repenser les problématiques et les objets de recherche d’un point de vue tant disciplinaire qu’interdisciplinaire mais aussi comment l’analyse de la fabrication des catégories permet d’appréhender les relations de genre et leurs effets sociaux. Adopter la perspective de genre permet en effet non seulement de renouveler les enjeux attachés aux objets de recherche explorés, mais, en même temps, se focaliser sur le travail de catégorisation sous-jacent tout en renouvelant les analyses des relations de genre. Cette approche duale invite à réfléchir aux modalités d’élaboration des catégories produites et aux mécanismes (institutionnels, sociaux, politiques...) sous-jacents. Dans un premier temps, cette perspective requiert de s’attacher à comprendre les forces motrices du changement social et les échelles de production des catégories (locales/nationales/internationales ou transnationales) et leurs interactions. Elle nécessite en outre une inscription disciplinaire et interdisciplinaire des processus de catégorisation à l’œuvre dans les sciences sociales. Il s’agira de comprendre comment la problématique du genre a émergé et a été utilisée ou réappropriée dans les différents champs disciplinaires. Dans un deuxième temps, on s’interrogera sur ce que le genre apporte aux sciences sociales – étendues au droit au sens des *critical legal studies* – du point de vue

des processus de catégorisation linguistiques (vocabulaire, arguments), cognitifs (enjeux, méthodes, indicateurs, etc.) et conceptuels mobilisés. Conformément à la problématique générale de cet ouvrage collectif, on étendra cette perspective aux politiques publiques dans le contexte européen.

Précisons encore que notre but ne saurait être de fournir une synthèse exhaustive des recherches consacrées au genre en sciences humaines et sociales. En raison de la prolifération des recherches ces dernières années, pareille synthèse est hors de notre portée et excèderait de très loin le cadre de la présente contribution. Nous tenterons seulement de brosser un tableau au format nettement limité : d'abord d'un point de vue disciplinaire, puisque ne seront prises en compte, de manière sélective, que certains travaux en histoire, démographie, économie et gestion, science politique, sociologie et droit ; ensuite, du point de vue des champs de recherche explorés, centrés sur les rapports sociaux de genre (laissant dans l'ombre l'immense continent des travaux consacrés au corps et à la sexualité) ; enfin, parce que si la littérature internationale ne sera pas ignorée pour cadrer certains enjeux, l'exposé sera centré sur les sciences sociales en France<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Ce texte a bénéficié des exposés disciplinaires effectués dans le cadre du séminaire « Genre, droit et discriminations » (G2D) au LISE par Anne-Françoise Bender, « Les usages du concept de genre dans les sciences de gestion » ; Fabienne Berton et Arnaud Lechevalier « Le genre en économie » ; Michel Lallement, « La place du genre dans la sociologie du travail française (1950-2000) » ; Marie Mercat-Bruns, « Panorama de l'émergence du genre en droit » ; Gwanaëlle Perrier, « Les recherches sur le genre en science politique : temporalités, enjeux thématiques et épistémologiques » ; Ferruccio Ricciardi, « Histoire des femmes/histoire du genre : état de l'art ». Il a également bénéficié, à un stade ou à un autre de sa rédaction, des relectures de Marry Mercat-Bruns, Olivier Giraud, Irène Jami, Catherine Marry, Frédérique Pygeyre et Ferruccio Ricciardi. Je les en remercie chaleureusement. Je reste bien entendu seul responsable des erreurs et omissions.



## **I. Moteurs communs, échelles de production des catégories et trajectoires disciplinaires**

Le constat initial est qu'au regard de la lecture du monde social du point de vue du genre, on part de loin ! Comment dans ces conditions comprendre l'apparition de la problématique du genre dans les diverses disciplines ? Quelles ont été les forces motrices du changement social et les échelles de production des catégories d'analyse ? Au-delà des singularités propres aux trajectoires disciplinaires, on mettra en avant trois ensembles de facteurs : premièrement, le(s) mouvement(s) féministe(s) et les combats pour les droits des femmes à partir des années 1960-70 puis ceux autour de la parité (politique, entreprises) à partir du tournant du siècle ; deuxièmement, l'internationalisation des enjeux et des débats scientifiques et notamment, dans presque toutes les disciplines, l'influence de la recherche anglo-saxonne, des concepts et des controverses qui y voient le jour ; troisièmement, l'intégration européenne qui s'accompagne non seulement d'un droit de la non-discrimination peu à peu étendu mais aussi de la définition de programmes d'action et de cadres cognitifs communs notamment dans le champ des politiques publiques.

### **1. Des sciences de l'homme...**

En substance, on a longtemps eu affaire à une science faite par des hommes pour des hommes sur des hommes. L'objet de la science était l'homme et son contexte, caractérisé par une pensée hiérarchisée des sexes, qui dissimulait la position hiérarchisée des hommes et des femmes en ignorant le plus souvent ces dernières. La consécration d'un savoir légitime a toujours été aussi la confirmation d'un rapport de pouvoir, qui mettait en œuvre la domination des hommes sur les femmes. En se développant comme activité professionnelle hors de la sphère familiale, la pratique scientifique s'est définie comme incompatible

avec les caractères associés au féminin ; ce qui a entraîné un androcentrisme des méthodes et des traditions de pensée. La « tradition sociologique » et plus généralement les sciences sociales n'y échappent pas, à quelques exceptions près, qui confirment la règle, à l'image de Marianne Weber, qui n'est plus aujourd'hui considérée, comme tant d'autres le furent, qu'à titre de « femme de grand homme » (Honegger et Wobbe, 1998). « La marginalité des femmes parmi les 'grands' auteurs canoniques [...] ne fait que confirmer un effet historique constitutif du système de genre dans la production du savoir » (Chabaud-Rychter et al., 2010 : 12). Certes, il y eut certains de leurs héritiers, souvent en s'écartant de la pensée du « Maître », pour intégrer la question de la production des inégalités entre les sexes, comme on le voit à l'image des Durkheimiens après le tournant du siècle (Lallement dans cet ouvrage). Mais les « grandes œuvres », qui peuvent ignorer la question – à quelques exceptions près comme Condorcet ou John Stuart Mill – pour des raisons très différentes, font surtout l'objet de lectures *a posteriori* montrant les ressources que l'on peut y trouver pour des recherches sur le genre (Chabaud-Rychter, 2010 ; Wobbe, Berrebi-Hoffmann et Lallement, 2011). Il en ressort que les femmes apparaissent comme un élément essentiel de la structuration des sociétés en rapports hiérarchiques, à titre « d'objets d'échanges » notamment, mais elles ne sont pas dotées d'un statut d'autonomie et leur contribution propre est presque toujours socialement disqualifiée. « En fait, certaines théories ont bâti leur logique sur des analogies avec l'opposition masculin/féminin, d'autres ont reconnu une 'question féminine', d'autres encore se sont préoccupées de la formation de l'identité sexuelle subjective, mais le genre, comme moyen de parler de systèmes de rapports sociaux ou entre les sexes n'avait pas apparus (sic) » (Scott et Varikas, 1988 : 139).

Cela s'explique aussi par le biais genré des méthodes. Pour ne prendre qu'un seul exemple, dans les recherches sur les inégalités de revenu, les femmes ont longtemps été consi-

dérées comme un simple appendice du contrat de mariage. Tous les membres du ménage étaient supposés appartenir à la même classe, dont l'appartenance était définie à partir du statut professionnel du chef de ménage. En niant les écarts de revenu au sein du ménage, cette méthode conduit à une sous-estimation systématique de la pauvreté féminine et à une surestimation de la pauvreté masculine (Meulders et Plasman, 2003). Les pères fondateurs de l'économie ont considéré les femmes comme des êtres particuliers, cantonnés aux tâches ménagères. Ainsi, pour les économistes, auteurs de la « révolution marginaliste » à la fin du 19<sup>e</sup> et au début du 20<sup>e</sup> siècle, toutes les femmes sont mariées ou le seront, sont ou seront des femmes au foyer car leurs capacités reproductrices les y prédestinent, elles sont improductives mais aussi irrationnelles et incapables de prendre des décisions économiques (Silvera, 2001). Et comme le notent ironiquement Danièle Meulders et Robert Plasman, « il a fallu beaucoup de temps aux économistes pour comprendre que la vie ne se résumait pas à un choix entre travail rémunéré et loisir » (2003 : 230). Et même dans les travaux de Gary Becker des années 1960, qui vont pourtant contribuer à faire émerger la question de la production domestique, le ménage est conçu à partir d'une fonction d'utilité unique, celle d'un chef de famille « bienveillant » (cf. *infra*).

## 2. Le(s) mouvement(s) d'émancipation des femmes

Longtemps après les premiers travaux anglo-saxons, le concept de genre a fait une entrée tardive en France, notamment dans les études historiques (Riot-Sarcey, 2010). Des chercheuses, soucieuses de comprendre les impensés des processus historiques, vont s'intéresser au caractère genré de l'histoire, sans pour autant que l'usage du concept ne soit encore toujours explicite ou ses ambiguïtés toutes levées<sup>3</sup>. Le premier cours d'histoire

---

<sup>3</sup> « Quoi qu'il en soit de ces enjeux de définition, l'introduction du concept de genre a permis progressivement d'inscrire, dans la recherche historique, une démarche qui vise à dévoiler la construction sociale de la différence des sexes et ainsi de saisir

des femmes organisé par Michelle Perrot à Paris 7 en 1973 s'intitulait, signe d'une grande perplexité, « Les femmes ont-elles une histoire ? »<sup>4</sup>. « L'histoire des femmes ne surgit que dans les années 1970 dans un contexte intellectuel favorable à l'émergence de nouveaux questionnements et à la contestation de l'histoire au masculin : travaux pionniers de la sociologie du travail féminin, développement de l'anthropologie de la famille, ouverture de la discipline historique à l'histoire ouvrière et à la nouvelle histoire » (Thébaud, 2003 : 76-77).

Les recherches féministes se développent en effet en France d'abord en anthropologie et en sociologie, souvent autour de la question du travail et de la division sexuée des tâches. On peut dire qu'en sociologie « au commencement était le travail » (Clair, 2015). Pourtant, là aussi, le changement fut long à se dessiner. Malgré les travaux pionniers à la fin des années 1950 et dans la décennie suivante de Madeleine Guilbert, Évelyne Sullerot et Andrée Michel (Lurol, 2001), qui ont contribué à rompre l'indifférence des sciences sociales à l'égard d'un universalisme masculin trompeur, les traités de sociologie du travail des années 1960 ignorent presque totalement la question, parce que les enjeux de classe l'emportent ou bien parce que « les femmes ne sont pas perçues comme des travailleurs comme les autres, leur reconnaissance passe par un traitement catégoriel » (Lallement, 2003 : 126). C'est ce dont témoignent à leur façon les travaux de Madeleine Guilbert et de Viviane Isambert-Jamati dans les années 1950 et 1960 sur les ouvrières, qui insistaient sur l'homologie entre travail domestique et travail professionnel. Mais comme le

---

la dimension politique de la domination entre les hommes et les femmes » (Riot-Sarcey, 2010).

4 Comme me l'a signalé Michel Lallement, le premier cours d'histoire des femmes fut dispensé par Ernest Legouvé (1807-1903), écrivain, dramaturge et moraliste, au Collège de France, dès le milieu du 19<sup>e</sup> siècle. Il fit l'objet d'une publication en 1848, rééditée à huit reprises (Legouvé, 1897). En substance : « L'objet de ce livre se résume par ces mots : réclamer la liberté féminine au nom des deux principes mêmes des adversaires de cette liberté : la tradition et la différence, c'est-à-dire montrer dans la tradition le progrès, et dans la différence l'égalité » (Ibid. : 11).

note Margaret Maruani (2001 : 44), « la lecture du recueil des sommaires établi par la revue *Sociologie du travail* est, de ce point de vue, tout à fait parlante. Sur toute la période couverte, de 1959 (date de la création de la revue) à 1999, on observe que les entrées 'Femmes', 'Genre', 'Rapports sociaux de sexe' ou 'Division sexuelle du travail' n'apparaissent nulle part dans les index thématiques ».

À la fin des années 1970 (par exemple en 1978 dans la revue *Critique de l'économie politique*), apparaissent les premières analyses sur le travail domestique qui « partent des acquis des débats et des revendications des mouvements féministes, mais qui sont également fécondées par la sociologie de la famille »<sup>5</sup>. « Le privé est politique, en définissant le travail domestique gratuit comme la base matérielle de l'exploitation patriarcale (Delphy, 1970), le mouvement des femmes a ouvert une brèche [...]. Cette intrusion du travail domestique dans le champ sociologique a obligé à repenser la définition du travail » (Maruani, 2001 : 47). Au même moment, l'idée d'une imbrication des sphères professionnelle et familiale est au cœur des recherches de Danièle Kergoat (1978 ; 1982), qui croise la variable classe et la variable sexe, l'exploitation et la domination, pour explorer les conditions de travail et de vie des ouvrières puis avec les travaux sur leurs rapports au syndicalisme et à l'action collective (Maruani, 1979). L'exploration des liens entre les inégalités du monde du travail et la division inégalitaire des tâches dans la famille va faire l'objet d'un ouvrage collectif en 1984, *Le sexe du travail*.

À partir de la fin des années 1970, à l'image des propres travaux de Michelle Perrot, les recherches historiques vont s'appuyer sur les rencontres avec ces sociologues de la division sexuée du travail pour s'intéresser à « l'histoire ouvrière du travail féminin » (Thébaud, 2007). Ultérieurement, dans les années 1990, ce dialogue va se poursuivre, notamment avec les travaux de Delphine Gardey (2002)

---

<sup>5</sup> Bourgeois, cité par Lallement (2003 : 129).

sur les employées de bureau ou ceux de Anne-Sophie Beau sur le grand bazar de Lyon. Ce n'est que récemment que cette tradition de travaux historiques sur le travail féminin subalterne a connu un regain d'intérêt (Gallot et Tabu-taud, 2019). L'abandon de l'approche en termes de condition féminine, dominante dans les années 1960 et 1970, se fait au profit d'une approche centrée sur la différence des sexes, comme le fait Michelle Perrot dès 1984 dans *Une histoire des femmes est-elle possible ?* (Zancarini-Fournel, 2020). Entre 1986 et 1988 sont soutenues les trois premières thèses françaises d'histoire utilisant le concept de genre<sup>6</sup>. Plus généralement, le recours au concept de genre permet « le développement d'une lecture genrée des événements historiques – tels la Révolution française, le processus d'industrialisation ou encore les guerres – ainsi qu'une histoire relationnelle du rapport entre les hommes et les femmes, articulée aux notions de pouvoir, de hiérarchie et de domination » (Ibid. : 23).

En droit, en dépit de l'émergence d'un courant de critique du droit à la fin des années 1970, notamment en droit du travail, dans le prolongement de celui en vigueur en économie politique, la question du droit des femmes est souvent saisie de façon différentialiste, en droit de la famille (maternité), ou en tension avec le droit de l'égalité formelle des sexes. Il faut attendre en France l'article séminal de la publiciste Danièle Lochak (1987) sur la notion de discrimination pour comprendre la portée de cette nouvelle grille de lecture étendue à l'ensemble des groupes discriminés (sexe, origine) et son rapport au principe plus familier d'égalité. En science politique, pour rendre compte d'une acclimatation difficile en France, on peut distinguer deux premières

---

<sup>6</sup> Eleni Varikas, « La Révolte des Dames. Genèse d'une conscience féministe en Grèce du XIX<sup>e</sup> siècle » (dir. Michelle Perrot) ; Hélène Harden Chenut, « La formation d'une culture ouvrière féminine : les bonnetières troyennes. 1880-1939 » (dir. Michelle Perrot) ; Mathilde Dubesset et Michelle Zancarini-Fournel, « Parcours de femme : réalité et représentations, Saint-Etienne, 1880-1950 (dir. Yves Lequin). D'après Zancarini-Fournel (2020).

périodes (Achin et Bereni, 2013b) : celle des premiers travaux sur les comportements électoraux des femmes dans les années 1950, où la France est à « l'avant-garde » puis, là aussi, le temps des pionnières (Janine Mossuz-Lavau et Mariette Sineau sur l'homogénéisation des comportements électoraux) dans le contexte d'une discipline aux problématiques longtemps androcentrées, une « science au service de l'État », axée sur une approche très juridique et à visée pédagogique en direction des élites politiques ; où la classe prévaut sur le genre et où la féminisation de la profession est tardive. Malgré la thèse de Daniel Gaxie au début des années 1980, l'émergence d'une sociologie politique critique (notamment à Paris 1) et le déchiffrage fait sur les inégalités sexuées en politique n'est pas poursuivie.

La démographie, comme discipline offre un cas également exemplaire, puisque si « elle a toujours parlé des hommes et des femmes » et produit des statistiques sexuées, elle a longtemps ignoré la problématique du genre » (Locoh et al., 2003), en dépit de l'abondance des variables genrées, des enquêtes budget-temps produites dès la fin des années 1950, des travaux sur la nuptialité, etc. Et cela malgré un intérêt ancien pour l'emploi des femmes, parce qu'il influence la natalité. Cependant, au départ, dans l'après-guerre, la question est uniquement conçue en termes de concurrence entre vie active et éducation des enfants. Il faudra attendre les années 1980, alors que le travail féminin est devenu la règle, pour que soient posées, dans les enquêtes de l'INED, les premières questions sur la répartition des tâches entre hommes et femmes.

Un premier facteur essentiel d'émergence de la problématique du genre est ainsi un facteur politique : « le mouvement féministe, en s'interrogeant sur le passé et en cherchant les racines de l'oppression ou de la révolte des femmes, donne une impulsion décisive et suscite le relais des sympathisantes dans le milieu de la recherche et l'enseignement qui créent des revues pionnières comme *Révoltes logiques* et *Pénélope, pour l'histoire des femmes*. Dès

le début, les travaux de recherche sont à l'écoute de l'actualité sociale et explorent l'histoire de l'avortement, de la prostitution, des mouvements néomalthusiens, des féministes, des mouvements de grèves de femmes aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles, des rapports des féministes avec le mouvement ouvrier (Thébaud, 2005). Cette influence des mouvements féministes est en réalité compliquée à situer (Bereni et al., 2012), car dans les années 1970, les militantes du Mouvement de libération des femmes (MLF) sont pour l'instauration de théories pour l'action mêlant intellectuelles et praticiennes : « faire de la recherche sur les femmes avec les femmes en tant que femmes ». S'ensuit une certaine phase de normalisation au début des années 1980 même si la création de l'Association nationale des études féministes en 1989 « atteste cependant que le lien entre recherche et perspectives militantes ne disparaît pas totalement ».

En 1984, la table ronde « Une histoire des femmes est-elle possible ? » fait l'objet d'une publication. Puis vient la publication de *l'Histoire des femmes en Occident* en 1991-1992 sous la direction de Georges Duby et Michelle Perrot, qui constitue l'un des rares moments de visibilité éditoriale et académique au début des années 1990. Peu de temps après, en 1995, l'année de la quatrième conférence mondiale sur les femmes portant sur le sujet « Lutte pour l'égalité, le développement et la paix » à Pékin, voit la naissance de la revue *Clio, histoire, femmes et sociétés*, puis la parution de plusieurs ouvrages majeurs (Perrot, 1998 et 2001 ; Thébaud, 2007) qui interpellent la communauté des historiens et historiennes par un questionnement sur les silences de la discipline sur les femmes, les objets et les problématiques de l'histoire que fait naître l'histoire des femmes. Peu après paraît l'ouvrage de Pierre Bourdieu (1998) *La domination masculine*, qui critique l'histoire des femmes en ce qu'elle « aurait négligé le travail de reproduction des institutions et les processus de naturalisation de la différence des sexes » – une critique plutôt fraîchement reçue comme



plus globalement l'ouvrage lui-même (Devreux, 2010). Le bicentenaire de la Révolution française suscite toute une série de travaux (Fraise, Godineau, etc.) au moment où le combat pour la parité gagne en intensité. En science politique, c'est justement l'essor de la question « femmes et pouvoir », qui va favoriser l'acclimatation disciplinaire du champ de recherche (Achin et Bereni, 2013b), qui se produit à l'occasion des mobilisations, à partir du début des années 1990, puis des débats sur la loi sur la parité de 2000, qui s'accompagnent de l'organisation de colloques (« Genre et pouvoir » en 2002). Le mouvement pour la parité a eu une incidence significative non seulement sur la politique française mais aussi sur la science politique française (Jenson, 2003). Ce contexte favorise plus globalement un nouvel essor des études féministes, dont témoigne la création de nouvelles revues consacrées à ces questions : après *Les Cahiers du genre* (1986 sous le titre de *Cahiers du Gedisst*), *Les Cahiers du Mage* sont créés en 1995 (devenus *Travail, Genre et société*), la relance de *Nouvelles questions féministes*, puis *Genre, sexualité et sociétés* en 2009.

En démographie, les combats féministes trouvent, à partir des années 1980, leur écho à l'INED notamment dans le cadre des enquêtes sur les situations familiales et « progressivement la collaboration entre sociologues et démographes va modifier l'angle de vue » (Locoh et al. 2003 : 305), notamment avec l'enquête sur la sexualité des Français.es conçue en collaboration avec l'INSERM. L'analyse de la fécondité est progressivement resituée dans le contexte des rapports entre hommes et femmes. « C'est à l'influence des féministes, le plus souvent anglo-saxonnes, que l'on doit d'avoir maintenant dans les enquêtes démographiques de santé (Enquêtes démographiques et de santé – EDS), par exemple des questions concernant le statut des femmes » (Ibid. : 308). En 1999, est créée une unité de recherche « Démographie, genre, sociétés ». À la même époque, le CNRS commence à croiser la réflexion sur la place des femmes dans les carrières scientifiques et l'approche de

genre dans les disciplines. Créée en 2001, la mission pour la place des femmes au CNRS inscrit dans son plan d'action la sensibilisation à la question du genre (Thébaud, 2005). L'irruption du mouvement féministe tout d'abord, l'arrivée de femmes plus nombreuses dans les institutions de la recherche (CNRS, universités, etc.) par la suite, ont favorisé une remise en cause de la définition moderne du concept de travail.

Après l'heure des pionnières, les années 1990 sont en effet marquées par une double évolution (Maruani, 2001), portée par des programmes soutenus par le CNRS et les universités, qui conduit à désenclaver et à transformer l'étude de la condition des femmes au travail en analyse du travail féminin puis des différences entre les sexes sur le marché du travail en matière d'emploi (Lurol, 2001). On assiste d'abord à un changement d'optique : de la sociologie du travail des femmes à celle des différences de sexe dans le monde du travail (des *women's studies* aux *gender studies*) ; les sociologues en France ont longtemps parlé de « rapports sociaux de sexe » avant d'adopter le terme de « genre » pour analyser les différences en matière de salaires, de carrières, de temps de travail. Une évolution des thèmes traités se dessine : dans un contexte de féminisation croissante de la population active, ce sont désormais les inégalités face à l'emploi, au chômage et au sous-emploi, à la précarité qui sont explorées et les dynamiques longues de l'emploi féminin (Maruani, 2000 ; Maruani et Méron, 2011). À cet égard le travail à temps partiel, la diversification du temps de travail (Silvera, 1998) et la question de l'articulation des temps sociaux apparaissent comme des enjeux majeurs (cf. *infra*). L'augmentation de l'emploi féminin traduit également la hausse du niveau de qualification des femmes dont s'empare la sociologie de l'éducation au début des années 1990 (Duru-Bellat, 1990 ; Baudelot et Establet, 1992). Ces travaux conduisent à questionner la valeur genrée des diplômes et la relation formation-emploi (Marry, 2004), alors qu'il est démontré que, dans l'industrie,

la reconnaissance des qualifications diffère selon le genre (Baudelot et Gollac, 1993).

### 3. Internationalisation de la production scientifique et réappropriation des travaux anglo-saxons et internationaux

Un deuxième facteur de consolidation de la problématique du genre provient de l'internationalisation de la production scientifique et, tout particulièrement, de la réappropriation des travaux anglo-saxons. En histoire, le terme de genre n'apparaît pas avant la fin des années 1990, où il surgit dans les titres des colloques et des revues. Après l'histoire des femmes, une seconde vague de travaux y est influencée par la « Nouvelle histoire culturelle » et l'œuvre de Joan Scott et, plus généralement, elle est le fruit d'interactions avec la recherche en histoire nord-américaine (Thompson, 2005). Dans son article de 1986 (1988 en français), qui eut un immense retentissement (Meyerowitz, 2008), Joan Scott invitait ses collègues à interroger les catégories du masculin et du féminin, à explorer leurs origines et leur diffusion, dans le contexte du *linguistic turn*, et à ne pas se cantonner à une histoire des femmes, conçue comme un groupe séparé des hommes, empêchant de comprendre comment le genre produit de la signification politique et sociale. Elle posait également la question de l'exclusion des femmes de la vie publique. De fait, l'utilisation du genre en histoire va ouvrir la porte à de nouvelles recherches centrées sur une histoire réelle et symbolique des hommes et des femmes : relecture sexuée des phénomènes historiques ; histoire des rôles sociaux sexués, des représentations définissant le masculin et le féminin ; histoire de la sexualité et du corps ; nouvelle histoire de la sphère publique ; éclairages sur les hommes comme individus sexués (histoire de la masculinité et de la virilité, histoire des identités en milieu colonial (sous l'influence des *postcolonial studies* et des *subaltern studies*) (Thompson, 2005). C'est cette influence des recherches

anglophones que l'on retrouve en science politique et en gestion comme en sciences économiques.

Ainsi, en science politique la diffusion des recherches anglophones sur le genre a gagné en ampleur au cours des années 1980 ; notamment celles venues des États-Unis où « prévalent des liens plus étroits entre mouvements féministes et recherche en science politique » (courant féministe poststructuraliste puis analyses féministes de la bureaucratie, des institutions politiques, qui se nourrissent de la sociologie féministe des organisations) » (Achin et Bereni, 2013b). On retrouve tout particulièrement l'impact de l'internationalisation des débats et des travaux dans le champ de l'analyse des politiques publiques, notamment sous l'influence du néo-institutionnalisme et de la sociologie politique qui ont incité les chercheurs « à tourner leur attention vers les effets structurants des politiques publiques » (Jenson, 2003). Les recherches dans ce champ vont se développer à partir, premièrement, de l'abondante littérature sur les États-providence et le genre (Lewis, 1992 ; Orloff, 1993 ; Fraser, 1994 ; Jenson, 1997), mais aussi par exemple sur le genre et les relations internationales (Weber, 2010) ou le « féminisme d'État » (Bereni et al., 2012). Le groupe de recherche « État et rapports sociaux de sexe », formé à la suite de la rencontre de 1987 à l'IRESO (Institut de recherche sur les sociétés contemporaines), puis le MAGE (groupement de recherche Marché du travail et genre) ont été aussi des viviers majeurs pour l'analyse des politiques publiques et du genre, en mettant en contact chaque année un grand nombre de chercheuses et chercheurs – Français, Européens et Nord-Américains – s'intéressant à un large éventail de sujets dans le champ des politiques publiques (Janson, 2003). Deux grands axes caractérisent ces recherches : l'un traitant de la manière dont les politiques publiques façonnent les rapports de genre ; l'autre s'intéressant à la dimension de genre des politiques sectorielles (de la conception à la mise en œuvre), à leurs effets inégalitaires sur les hommes et les femmes, ou

encore à leur aspect hétéronormé (Dauphin 2011 ; Engeli et Perrier, 2015).

L'influence américaine est tout aussi manifeste en droit. C'est vrai en matière d'analyse du droit positif avec les travaux majeurs de Catharine Mackinnon, qui dans *Sexual Harassment of Working Women* conceptualise dès 1979 le harcèlement comme volonté de porter atteinte au droit des femmes à travailler dans des conditions égales. Mais c'est aussi le cas par le recours au genre comme grille de lecture du droit, afin notamment de mettre en lumière les rapports de pouvoir dans les argumentations juridiques<sup>7</sup>. La singularité des États-Unis ici est que la construction des normes sur le sexe est faite par analogie voire en opposition avec le modèle de lutte contre les inégalités raciales. Le mouvement féministe dans les années 1970 et la création du National Organization for Women sont justifiées par la volonté de mettre en œuvre et de faire appliquer la législation interdisant les discriminations dans l'emploi qui s'appliquait principalement aux discriminations raciales et non à celles fondées sur le sexe. Les recherches sur le genre (*gender studies*), l'influence de la psychologie, des sciences sociales et de la philosophie (Foucault et Derrida) enrichissent la critique féministe du droit (Belleau, 2001, pour un panorama des approches féministes du droit) sur des thèmes très divers (minorités ethniques, harcèlement sexuel, économie du divorce, violences domestiques, pornographie et prostitution) (Adler et al., 2007). L'approche en termes de *critical legal studies* a permis des ouvertures vers l'intersectionnalité<sup>8</sup> et les problématiques juridiques en matière de sexualité, transgenres ou *queer* (Butler, 2005) – laissées ici de côté. Le dialogue américano-français-européen va ensuite être fécondé par les travaux de Marie Mercat-Bruns (2016) sur les figures plus structurelles des

---

<sup>7</sup> Marie Mercat-Bruns, « Panorama de l'émergence du genre en droit », intervention au séminaire G2D du LISE.

<sup>8</sup> Voir plus bas.

discriminations indirectes, systémiques et multiples fondées sur le sexe, le genre et l'origine.

En gestion des ressources humaines<sup>9</sup>, l'influence des chercheuses anglo-saxonnes est encore plus ancienne. Deux publications ont joué un rôle majeur à cet égard. La première est celle, au rôle précurseur, de Rosabeth Moss Kanter (1993-1977), qui dans *Men and Women of the Corporation* problématise le thème du genre et fait ressortir les modalités d'opération du genre dans la définition des rôles au sein des entreprises en montrant comment le concept de manager et ses attributs renvoient à l'univers masculin (*masculin ethic*). De même, Joan Acker (1990), a élaboré une théorie genrée des organisations. Par la suite, les travaux en management se sont intéressés à la question du leadership et la manière dont il est exercé par les femmes. D'autres travaux américains ont porté sur les disparités de carrière entre hommes et femmes. Dans les années 1990, dans un contexte marqué par un ralentissement de la production scientifique et l'immobilisme en matière d'inégalités sexuées, on assiste à un certain déplacement des enjeux avec des études qui montrent comment la mixité du management contribue aux performances des entreprises, ce qui amène à reconsidérer et à élargir les critères de performance. En France, la scène des GRH est dominée par la figure de Jacqueline Laufer (1982), Professeure émérite de sociologie à HEC, qui a introduit le genre en gestion des ressources humaines dès 1982. Elle y met en lumière la relation entre certaines caractéristiques de l'entreprise (technicité du produit, importance de la relation avec le client, structuration des activités), sa représentation du modèle dominant de carrière et la place assignée aux femmes et à la féminité par l'organisation. Devenue directrice adjointe du réseau MAGE (Marché du travail et genre), elle a dirigé avec Margaret Maruani et Catherine

---

<sup>9</sup> Anne-Françoise Bender, « Les usages du concept de genre dans les sciences de gestion », intervention au séminaire G2D du LISE.

Marry plusieurs ouvrages collectifs majeurs (Laufer, Marry et Maruani, 2003). Mais d'autres spécialistes se sont intéressés aux GRH du point de vue du genre, à commencer par Frédérique Pigeyre, actuelle titulaire de la chaire « Genre, mixité, égalité femmes/hommes de l'école à l'entreprise » au CNAM (Pigeyre, 1999), des trajectoires des femmes sur le marché du travail, au sein même de leur discipline ou s'agissant des femmes appartenant à la PCS des « cadres » (Pigeyre, 2001 ; Pigeyre et Sabatier, 2012) ou dans l'enseignement supérieur (Musselin et Pigeyre, 2008).

En démographie, l'internationalisation s'exerce directement par la pression des organismes internationaux qui ont, depuis la conférence mondiale du Caire au milieu des années 1990, désigné la perspective du genre comme une grille de lecture indispensable aux études et aux programmes « de population ». « Il faudra attendre 1994 et l'intense travail de lobbying des féministes anglo-saxonnes pour que l'égalité entre hommes et femmes soit définie comme un objectif en soi de toute action dans le domaine de la population et non plus seulement comme un adjuvant à la baisse de la fécondité » (Locoh et al. 2003 : 308). Après un parcours professionnel original, Thérèse Locoh (2004) fonde, au tournant du siècle, avec Michel Bozon l'unité de recherche « Démographie, genre, sociétés » à l'INED. De même, dans le cadre des enquêtes familles, l'idée a progressivement émergé de considérer non seulement des variables individuelles mais aussi le couple comme entité d'analyse. Toutefois, ce n'est que lors de l'enquête de 1999 que la décision a été prise d'interroger à la fois des femmes et des hommes.

Les sciences économiques sont, quant à elles, demeurées longtemps fermées aux problématiques du genre : on s'est demandé si cela était lié à la « manière dont elles se sont historiquement constituées, dans un double mouvement de réduction de l'être humain à la rationalité économique individuelle, à l'exclusion de ses autres dimensions » (Talahite, 2014), rationalité assimilée au masculin, accom-

pagnée par la méthode (souvent hypothético-déductive) ou le matériel empirique (statistiques genrées). Les sciences économiques sont un domaine paradoxal : les différences entre femmes et hommes (le terme de genre n'apparaît que très récemment, cf. *infra*) y entrent grâce à un courant très « orthodoxe », l'école de Chicago, qui propose une analyse des inégalités entre les sexes, qu'il s'agisse d'accès au marché du travail ou de normes de rémunérations. Dès la fin des années 1950, Gary Becker publie *The Economics of Discrimination* (1957) qui est contemporain des promulgations des deux principales lois américaines contre la discrimination : *Equal Pay Act* de 1963 ; *Civil Right Act* de 1964 (Title VII). Becker est à l'origine de plusieurs innovations qui vont influencer l'appréhension du genre dans la discipline (Talahite, 2014) : en généralisant le calcul maximisateur à un vaste éventail de comportements et d'interactions humaines, y compris au sein de la famille ou en matière des stratégies matrimoniales, puis en développant la théorie du capital humain, qui sera utilisée pour comprendre les discriminations salariales. En faisant du consommateur un producteur qui combine biens marchands et temps pour obtenir des biens non marchands, il permet la prise en compte du travail domestique par la théorie économique.

Le fondement de ce type d'approche est de mettre l'accent sur les comportements individuels et rationnels des agents : si les hommes peuvent obtenir une rémunération plus élevée sur le marché du travail et que les femmes ont une productivité plus élevée pour les tâches domestique, la configuration correspond à la division traditionnelle du travail. Ainsi les différences entre hommes et femmes sont justifiées par des « préférences » et/ou une spécialisation au sein des ménages. Cette approche paternaliste se retrouve dans les premiers modèles que Becker élabore pour appréhender la famille et les décisions qui y sont prises (Sofer, 2003 : 219 et suiv.). La fonction d'utilité correspond à celle d'un chef de famille bienveillant. La critique interne des travaux de Becker, en particulier la situation des ménages



caractérisés par un revenu ou une consommation globale gérés par un chef de ménage altruiste, a conduit à partir des années 1980 à introduire de façon disjointe l'utilité des deux conjoints et à formaliser les négociations au sein du ménage en termes de théorie des jeux (jeux coopératifs portant sur le choix du point de menace), donnant lieu à une vaste littérature sur l'économie du mariage et de la famille (Neuwirth et Haider, 2004). En France ces théories ont été importées au cours des années 1970, comme en atteste la thèse de Catherine Sofer, *Essai sur la théorie économique de la division du travail entre hommes et femmes*, soutenue en 1982. En relâchant ou en enrichissant certaines hypothèses de l'approche standard, de multiples questions ayant trait au genre ont été explorées sur cette base en économie du travail, en économie de la famille (modélisation de la division du travail ou des décisions familiales) ou, plus récemment, en introduisant l'impact des stéréotypes (Couprie, Cudeville et Sofer, 2019).

Parallèlement, les courants « hétérodoxes », qui sont souvent partis d'enjeux autour du marché du travail et de l'emploi, sont restés relativement silencieux quant à la place spécifique des femmes (Silvera, 2001). Les théories de la segmentation du marché du travail nées aux États-Unis dès la fin des années 1960, issues des travaux des institutionnalistes ou des « radicaux » s'appuyaient à l'origine sur la race à partir de l'observation des ghettos noirs des villes américaines. Il faudra attendre les années 1980, avec notamment les travaux de Jill Rubery et la création en 1994 de la revue *Gender, Work and Organization* pour que la dimension du genre soit problématisée dans ce cadre. En revanche, en France, c'est bien d'un « silence » des analyses en termes de segmentation sur le genre, malgré les renouvellements en termes de marchés professionnels puis de marchés transitionnels, dont on a pu parler (Michon, 2003). Il faudra que ces approches soient retravaillées par une socio-économie du genre pour que la donne change.

Ce courant de socio-économie a d'abord produit de riches travaux concernant les questions de formation et d'emploi, d'inégalités dans l'accès aux postes de dirigeants et de ségrégation professionnelle (Lemière et Silvera, 2014 ; Duru-Bellat, 2014). Dans une perspective longitudinale, il a été montré que la persistance des disparités en matière de carrière professionnelle entre hommes et femmes s'accompagne de formes nouvelles d'inégalités, coexistant avec la montée d'une hétérogénéité interne à chacune des deux populations (Berton, Huiban et Nortier, 2011). Les facteurs mis en avant pour expliquer le maintien de cette faible mixité de certains métiers ou de la concentration de l'emploi féminin, que l'on retrouve ailleurs<sup>10</sup>, même s'il existe des spécificités par pays (Amossé et Méron, 2013), tiennent aux choix éducatifs faits, aux processus d'appariement sur le marché du travail et aux conditions des emplois qui rendent difficile l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle dans certains métiers (à prédominance masculine) où une disponibilité totale est exigée (Lemière et Silvera, 2014).

Dans le même temps, de nombreux travaux se sont intéressés aux questions d'(in)égalité professionnelle sous divers angles : emploi, chômage, durée du travail – leurs origines et les moyens de les combattre dans une perspective européenne (Milewski, 2004) ; inégalités de salaires, de revenus et de carrières. Les interruptions de carrière liées aux enfants jouent à cet égard un rôle explicatif majeur (Meurs, Pailhé et Ponthieux, 2011). Le *family pay gap* vise de la même manière à évaluer le désavantage salarial de femmes avec enfant(s) par rapport aux femmes sans enfant et *a fortiori* par rapport aux hommes. Alors que le niveau de diplôme

---

<sup>10</sup> En 2011, dix groupes de professions concentraient toujours près des deux tiers de l'emploi féminin dans l'UE, contre une grosse moitié pour les hommes (Amossé et Méron, 2013).

des filles dépasse de plus en plus celui des garçons, c'est l'hypothèse implicite aux précédents travaux d'une valorisation identique des diplômes entre les sexes, notamment en termes d'accès aux professions qualifiées, qui doit être remise en cause pour expliquer les différences salariales persistantes, entraînant un manque à gagner de grande ampleur pour l'ensemble des femmes d'âge actif (Gadrey et Gadrey, 2017). La pauvreté laborieuse des femmes a fait l'objet d'éclairages spécifiques (Concialdi et Ponthieux, 1999 ; Ponthieux, 2004).

Si des chercheuses féministes isolées ont remis en cause l'approche néo-classique dès les années 1970, il faut attendre les années 1990 pour qu'émerge les premières publications significatives se réclamant explicitement de l'approche féministe en économie ainsi que les premières conférences qui contribuent à l'organisation du champ thématique. L'International Association for Feminist Economics voit le jour en 1992 et son journal *Feminist Economics*, commence à paraître quelques années plus tard, avant qu'une encyclopédie du féminisme ne soit publiée en 1999 (Peterson et Lewis, 1999). Deux axes principaux y jouent un rôle directeur (Nelson, 2008) : la déconstruction de la pensée économique, ses paradigmes et ses méthodes, au crible de l'invisibilité des femmes et des voies de recherche pour y faire face. Cette économie féministe a fait l'objet de peu de conceptualisation en France à l'exception des travaux de Christine Delphy qui lie « la surexploitation de toutes les femmes dans le travail salarié » au patriarcat et à « l'exploitation de la majorité des femmes dans la sphère privée » (Folbre, 1997 ; Delphy, 1998).

#### 4. Intégration européenne : droit et cadres cognitifs

Un troisième facteur explicatif est lié à l'intégration européenne, qui peut être conçue à partir de deux piliers d'inégale importance : l'égalité par le droit (de

la non-discrimination), d'une part, les actions positives et le *gender mainstreaming*, d'autre part. Comme l'ont montré les travaux en histoire, l'Union européenne (UE) a joué un rôle clé dans la mise en place d'un droit et de politiques publiques d'égalité (Briatte et al., 2019), qui ont influencé de manière souvent déterminante les politiques nationales. Les travaux s'intéressant à une approche genrée de l'intégration européenne peuvent être appréhendés selon deux axes principaux (Locher et Prügl, 2009 ; Jacquot, 2013a) : l'analyse de la contribution de l'UE à la mise en œuvre d'un ensemble d'instruments et de programmes en faveur de l'égalité des genres ; mais aussi paradoxalement la mise en évidence du rôle des catégories et des politiques de l'UE quant à la reproduction des rapports de genre dans le contexte du marché unique.

L'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, portée par certaines féministes comme Eliane Vogel-Polsky, fait partie des quelques dispositions sociales incluses dans le traité de Rome (art. 119). Comme d'autres dispositions sociales, elle est cependant à comprendre dans le contexte de la prévention des distorsions de concurrence. Elle va ouvrir la voie à l'un des grands acquis de l'Europe sociale *via* la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE, cf. *infra*) et, initialement sous l'effet du volontarisme de la Commission (Ricciardi, 2019), *via* la modification de la législation puis des traités en matière d'égalité et de non-discrimination « directes et indirectes » dans le champ du travail et de l'emploi. L'accord sur la politique sociale annexé au traité de Maastricht puis intégré à celui d'Amsterdam de 1997 y a ajouté des dispositions sur les avantages spécifiques destinés à faciliter l'activité des femmes et sur la lutte contre les discriminations en conférant au Conseil de l'Europe la compétence pour prendre « les mesures nécessaires en vue de combattre toute discrimination fondée sur le sexe [...] ou

l'orientation sexuelle » (actuel art. 19 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne). Ce même traité d'Amsterdam fait de l'égalité de genre un objectif de l'UE (art. 2 et 3). Des directives adoptées dans les années 1970 et 1980 vont étendre le domaine matériel et personnel de l'égalité de traitement à l'ensemble de la vie professionnelle (emploi, formation, sécurité sociale) et à l'ensemble des personnes intéressées (y compris les non salariés), puis à l'accès à des biens et services et la fourniture de biens et services dans une directive de 2004 (Rodière, 2013 : 305 et suiv.). En application de ces directives, la législation en France va s'élargir aux dimensions de l'égalité en matière du recrutement et de la promotion (loi Roudy de 1983), à toutes les négociations professionnelles (loi Génisson de 2001), puis à la réduction des écarts de rémunération (Frader, 2019).

L'intégration européenne a donc eu d'abord un impact sur le droit avec les transpositions des directives communautaires qui ont marqué les évolutions du code du travail, notamment à partir des célèbres arrêts Defrenne de 1971 et 1976<sup>11</sup>, mais aussi indirectement sur la discipline juridique elle-même. L'égalité des sexes et son pendant, la non-discrimination, acquiert désormais le statut de droit fondamental et devient ainsi un mode de contrôle de l'égalité des normes et du fonctionnement des institutions européennes. À cet égard la jurisprudence de la CJUE a joué un rôle clef en produisant un rapprochement entre égalité et discrimination (Lanquetin, 2003), qui a contraint le droit français à développer « un contentieux important en matière de

---

<sup>11</sup> Qui établissent à propos d'un contentieux sur les droits à pension complémentaire le principe d'applicabilité directe de l'article 159, puisque les articles du traité ayant un caractère impératif s'imposent non seulement à l'action des autorités publiques mais s'étendent également aux actes relevant de l'autonomie privée ou professionnelle, tels que les contrats individuels et les conventions collectives du travail.

discriminations directes et indirectes liées au sexe, au harcèlement sexuel, à l'orientation sexuelle »<sup>12</sup>.

La lutte contre les discriminations est ensuite élargie aux enjeux de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle par les directives sur les travailleuses enceintes ou ayant accouché (1992), les directives sur les congés parentaux (1996) et des directives à caractère général sur le temps de travail (1993) ou sur les emplois atypiques (temps partiel, CDD en 1999), mais qui concernent disproportionnellement les femmes (Walby, 2004). À partir des années 1990, le constat est fait que l'égalité de genre ne peut être limitée au travail et aux politiques d'emploi, mais que l'approche en termes de genre doit être généralisée à toutes les politiques publiques. Le *gender mainstreaming*, ou « approche intégrée de l'égalité » (de genre) qui, à l'origine, vient des ONG, est une stratégie, avalisée par la Commission après la conférence de Pékin en 1995. Cette approche, qui relève de « l'ardente obligation » sans force (juridique) contraignante (Jacquot, 2013b), s'est traduite par la mise en place de programmes d'action et d'institutions *ad hoc* tant à l'échelle de certaines directions de la Commission que de réseaux d'experts internationaux soutenus par elle (Sénac, 2003). Par ces leviers, l'intégration européenne va impacter la réflexion sur le genre et les discriminations à la fois sur le plan du droit, mais aussi des politiques publiques, dont on comprend qu'elles ne sont pas neutres du point de vue du genre, sans pour autant que les origines économiques et sociales des inégalités soient combattues (Dauphin, 2011).

---

<sup>12</sup> Voir à ce sujet, l'article de Nikola Tietze dans cet ouvrage sur les catégories auxquelles procède la jurisprudence de la CJUE en ces domaines.

## Moteurs, échelles de changement et temporalités

	Trois forces motrices
	Mouvement(s) féministe(s) et changement de législation à partir des années 1960-1970 puis nouveaux débats sur la parité (politique, entreprises) à partir du tournant du siècle
	Internationalisation (notamment influence des débats US)
	Européanisation (notamment politiques publiques) : égalité par le droit, actions positives, <i>gender mainstreaming</i>
	Trajectoires disciplinaires
Histoire	Dans les années 1970, contexte intellectuel favorable à l'émergence de nouveaux questionnements et à la contestation de l'histoire au masculin : ouverture de la discipline historique à l'histoire ouvrière et à la nouvelle histoire, qui conduit aux travaux sur l'histoire des femmes. Fin des années 1980 et années 1990, nouvelle histoire culturelle et impact de l'œuvre de Joan Scott et, plus généralement, interactions avec la recherche en histoire du genre américaine. Depuis, histoire de la sexualité et du corps, histoire postcoloniale.
Sociologie (du travail, de l'éducation)	Années 1960, les pionnières sur la question du travail (Madeleine Guibert) : différenciations sexuées du travail ouvrier et des qualifications. Années 1970 (avec la sociologie de la famille) : travail domestique, articulation sphère professionnelle et sphère familiale. Années 1990, double évolution : de la sociologie du travail des femmes à celle des différences de sexe dans le monde du travail ; dans un contexte de féminisation croissante de la population active, inégalités face à l'emploi, au chômage et au sous-emploi, à la précarité, mais également à l'augmentation du niveau de formation des femmes dont s'empare la sociologie de l'éducation ; nouvelles formes de parentalité.
Science politique	Années 1950, la découverte des électrices. Années 1970-début 1980, le temps des pionnières : Janine Mossuz-Lavau et Mariette Sineau sur l'homogénéisation des comportements électoraux et la naissance d'une sociologie politique critique. Années 1980-1990, deux dynamiques : l'une propre au champ politique et social (l'essor de la question « femmes et pouvoir »), l'autre au champ académique (diffusion des recherches anglophones sur le genre en science politique). Politiques publiques, à partir des années 1990 : exploration des politiques cherchant explicitement à agir sur les rapports de genre ; analyse de la dimension de genre de diverses politiques sectorielles, c'est-à-dire les représentations genrées et les rapports de pouvoir à l'œuvre dans ces politiques.

Droit	<p>États-Unis et mouvement féministe dans les années 1970 (National Organization for Women) : faire appliquer la législation interdisant les discriminations dans l'emploi au regard du sexe (et pas seulement de la race).</p> <p><i>Gender studies</i> et critique féministe du droit sur l'égalité concrète ; <i>critical legal studies</i> ; <i>feminist legal theory</i> (Mackinnon).</p> <p>En France : influence de la construction européenne et de la jurisprudence de la CJUE ; contentieux qui se développe en matière de discriminations directes et indirectes liées au sexe, au harcèlement sexuel, à l'orientation sexuelle ou à l'apparence physique rapportée au sexe.</p> <p>Revue critiques et chroniques de jurisprudence qui revisitent des pans entiers du droit à l'aide d'une grille de lecture qui renvoie au sexe et aux stéréotypes.</p> <p>Réflexions sur le droit des discriminations multiples à partir d'un dialogue franco-américain (Mercat-Bruno)</p> <p>Discriminations systémiques (appartenance syndicale, sexe et âge) (Mercat-Bruno, Boussard Verrecchia)</p>
Economie	<p>Le débat sur l'égalité salariale date de la fin du 19e siècle. Une spécificité de l'économie au regard de sa conception de la rationalité ?</p> <p>Gary Becker : <i>The Economics of Discrimination</i> (1957) puis <i>A theory of marriage</i> (1973) : généralisation du calcul maximisateur, rôle du capital humain, consommateur comme un producteur qui combine biens marchands et temps (prise en compte du travail domestique).</p> <p>Années 1980-1990 : rupture avec la fonction d'utilité unitaire du chef de ménage, prise en compte des négociations au sein du ménage en termes de théorie des jeux.</p> <p>Années 1990, économie féministe essentiellement théorique qui reconsidère l'histoire de la pensée économique et les principaux concepts au crible du genre (Ferber et Nelson, 1993). Nancy Folbre : analyse économique féministe du patriarcat (relation État-famille) (Delphy, 1998).</p> <p>Depuis, travaux plus empiriques qui se sont intéressés aux politiques d'emploi, familiales, de redistribution du point de vue du genre. Débats sur les mesures de la pauvreté au sein des ménages mais aussi sur l'État social et la fiscalité (quotient familial) autour de l'individualisation des droits à la protection sociale et de l'imposition.</p>
Démographie	<p>Années 1980, les combats féministes et les collaborations avec les sociologues trouvent leur écho à l'INED notamment dans le cadre des enquêtes sur les situations familiales, puis dans les enquêtes démographiques de santé.</p> <p>Milieu des années 1990 : sous l'influence de l'international et de l'intense travail de lobbying des féministes anglo-saxonnes, l'égalité entre hommes et femmes devient un objectif en soi des actions dans le domaine de la population et non plus seulement un adjuvant à la baisse de la fécondité.</p>



Gestion	<p>États-Unis : genre et management : <i>Men and Women of the Corporation</i> (Rosabeth Mos Kanter, 1977) ; modalités d'opération du genre dans la définition des rôles sexués au sein des entreprises. Joan Acker (Center for Study of Women in Society, University of Oregon) : le genre comme élément constitutif des organisations. Calas et Smirchich (1996) déconstruisent le discours managérial sur le leadership ; autres travaux sur les disparités de carrière entre hommes et femmes.</p> <p>Puis travaux sur la masculinité (David Collison et Jeff Heran).</p> <p>Plus récemment, travaux mobilisant l'intersectionnalité qui se sont développés à partir de la notion de diversité avec des dossiers de revue (par exemple : <i>African American womens' leadership</i>).</p> <p>En France, travaux de Jacqueline Laufer, qui introduit le concept de genre en gestion des ressources humaines dès 1982. Dans les années 2000, premières thèses en gestion sur le genre.</p> <p>Fin des années 1990 : création d'un groupe genre au sein de l'AGRH, animé par Jacqueline Laufer et Annie Cornet. Quelques rares thèses dans les années 2000.</p> <p>La loi sur la représentation des femmes dans les conseils d'administration génère de nouvelles recherches sur la gouvernance des entreprises du point de vue du genre.</p>
---------	---

## II. Les nouvelles catégories scientifiques produites par la problématique des rapports sociaux de genre et leurs effets

Les analyses en termes de genre ne se limitent pas à « ajouter une variable » aux conceptualisations théoriques traditionnelles ou à ajouter un domaine de connaissance supplémentaire. Elles fournissent « des clés pour revisiter les concepts, des méthodes et objets canoniques des disciplines traditionnelles et leurs intersections » (Achin et Bereni : 13). Mais le genre permet également des déplacements analytiques, l'investigation de nouveaux objets de recherche et de nouveaux concepts et de nouvelles méthodes.

L'approche en termes de genre procède en elle-même d'un travail de catégorisation. Elle conduit en effet à classer socialement les personnes en fonction de leur sexe ou de leurs orientations sexuelles pour analyser la construction sociale de la différence des sexes et les rapports de pouvoir qui en découlent. Le travail scientifique joue un rôle social majeur dans la production de ces catégories cognitives (classifications, concepts, règles, statistiques,

indicateurs, etc.) qui sont censées documenter et donner un sens aux relations de genre dans le monde du travail. Les catégories produites par les sciences sociales peuvent être considérées comme des faits sociaux dans la mesure où les représentations qu'elles véhiculent sont des objets de débats, de critiques, de conflits, de cristallisations, qui mobilisent plusieurs types d'acteurs sociaux dans différents contextes sociaux.

Dans ce qui suit, nous allons nous attacher à brosser un panorama synthétique permettant de voir en quoi les catégories conceptualisées par la perspective du genre permettent de repenser les objets de recherche d'un point de vue tant disciplinaire qu'interdisciplinaire et comment l'analyse de la fabrication des catégories permet d'appréhender les relations de genre et leurs effets sur les processus de discrimination ou d'exclusion/inclusion sociale. À cet égard la pluralité des approches disciplinaires de la question du genre permet une double entrée : d'une part, le genre a contribué à transformer les sciences sociales grâce à de nouvelles catégories conceptuelles (par exemple le travail domestique, l'égalité professionnelle, le droit à la non-discrimination, le *gender mainstreaming*) ; d'autre part, les disciplines se sont, à leur tour, emparées de la problématique du genre pour remodeler certaines catégories cognitives et grilles d'interprétation (par exemple dans l'étude de la sexualité, de la division sociale du travail, des situations de discrimination, des politiques publiques et de l'action collective). On s'attachera à voir en quoi la problématique du genre a conduit, premièrement, à revisiter les objets canoniques des disciplines, deuxièmement, à procéder à des déplacements analytiques, illustrés troisièmement par la problématique de l'intersectionnalité, quatrièmement à mettre en œuvre des innovations méthodologiques. Le tableau suivant offre une vue synoptique des enjeux et résultats.

## Quelques apports du genre aux sciences sociales et juridiques (\*)

Des tendances communes			
Revisiter les concepts, les méthodes et objets canoniques des disciplines traditionnelles et leurs intersections			
Déplacements analytiques, investigation de nouveaux objets de recherche et invention de nouveaux concepts			
Innovations méthodologiques et nouvelles approches théoriques et empiriques (parcours de vie et trajectoires, socio-économie), sources, nouvelles collectes de données, indicateurs			
Discipline	Catégorisation	Objets (reconsidérés ou nouveaux)	Méthodes/épistémologie/indicateurs
Histoire	Privé/public (régime patriarcal ; « le privé est politique ») Égalité/différence (égalité dans la différence) Travail féminin subalterne Postcolonialisme	Histoire des femmes, de la démocratie, des mouvements féministes, des mouvements de grèves de femmes au 19e et 20e siècles, des rapports des féministes avec le mouvement ouvrier ; préhistoire, histoire de l'Antiquité ; des hiérarchies dans l'Ancien régime, femmes et guerres. Travail féminin des classes populaires, approche du travail par le <i>care</i> . Histoire de la famille ; histoire de l'intime, de la santé, des sciences, des techniques, etc.	Relecture sexuée des phénomènes historiques permettant de mieux comprendre la construction des rapports sociaux sexués : histoire des rôles sociaux sexués, des représentations définissant le féminin et le masculin, etc. Questionnement sur la pertinence de la périodisation canonique. Agency et pratiques quotidiennes. Nouvelle histoire de la « sphère publique ». Mise en valeur des hommes comme individus sexués (histoire de la masculinité, voire de la virilité). Histoire des identités subalternes en milieu colonial.

Sociologie	<p>Travail domestique/ division sexuée du travail Inégalités de genre (travail, famille, école) Égalité professionnelle Plafond de verre</p>	<p>Organisation du travail, inégalités de salaire, temps de travail, qualification professionnelle et carrières. Comparaisons internationales. Inégalités d'articulation formation/emploi, généalogie et féminisation des professions, ségrégations professionnelles. Care et services à la personne. Pratiques scientifiques. Technologies.</p>	<p>Méthodes : attention aux trajectoires, à l'articulation entre le micro et le macro, à la comparaison internationale. Concept élargi de travail ; déconstruction de la séparation entre sphère domestique et sphère professionnelle. Rapports sociaux de sexes à l'école et liens entre école et emploi : effets de la socialisation scolaire et familiale sur les carrières, plafond de verre. Intersectionnalité.</p>
Science politique	<p>Parité politique, parité en politique Gender mainstreaming Intersectionnalité (pluralité des discriminations)</p>	<p>Objets traditionnels revisités : construction sexuée de l'ordre démocratique moderne (démocratie, partis politiques, institutions, etc.). Nouveaux objets : genre et mobilisations collectives (syndicats, associations, mouvements de femmes et corps). Mondialisation, Européanisation, politiques publiques.</p>	<p>Comment l'ordre politique contribue à produire l'ordre du genre : inégalités et rapports de pouvoir matériel entre hommes et femmes, façonnés par l'ordre politique. Réciproquement, le regard du genre éclaire les manières dont les conceptions, institutions et comportements politiques sont traditionnellement structurés par le genre. Déplacement des frontières du politique. Travaux sur le caractère genré de la partition entre sphère publique et sphère privée. Nouveaux lieux de politisation.</p>

Economie	Travail domestique Discrimination salariale ( <i>gender pay gap</i> ) Inégalités sur le marché du travail Mesures de la richesse	Economie de la famille (division du travail, mode de décisions, etc.). Inégalités salariales/ emplois/ ségrégation professionnelle/ retraites/ <i>care</i> . Economie du développement, conséquences de la mondialisation et de la crise de la zone euro. Stéréotypes, genre de la finance.	Un modèle plus riche de comportement humain Méthodes : attention aux données, à la construction des catégories statistiques, nouveaux indicateurs de richesse, débat sur les échelles d'équivalence. Evaluation du travail domestique. Histoire de la pensée et épistémologie féministes.
Démographie	Sexualité et rapports de genre Système de genre	Emergence de nouveaux champs de recherche : comportements sexuels comme champ de recherche autonome, sexualité comme révélateur des rapports de genre et de leurs évolutions, etc. La notion de système de genre permet un renouvellement des approches explicatives des comportements démographiques.	Une grille d'analyse des statistiques sexuées Des innovations dans la mesure des phénomènes (reproduction, parcours conjugaux). Des innovations dans la collecte des données : apport des enquêtes individuelles auprès d'échantillons, devenues une source essentielle de connaissance sur l'évolution des familles et des comportements socialement construits. Enquêtes sur les rapports sociaux de sexe, enquêtes démographiques et de santé : prise en compte des caractéristiques conjugales.
Gestion	Femmes et leadership Egalité salariale/égalité des chances (carrières) Mixité/diversité et performance	Objets revisités : leadership, GRH, etc. Nouveaux objets : gouvernance des entreprises du point de vue du genre ; mixité du management.	Déconstruction du discours managérial. Masculinité et management. Travaux mobilisant l'intersectionnalité

Droit	Droit du travail, droit de la famille, protection sociale (vision des droits procréatifs) Egalité des sexes/émergence de la non-discrimination fondée sur le genre Visibilité de la Personne au travail comme sujet de droit/ travailleur et droits fondamentaux Droits de la parentalité, neutralisation du sexe	Droit privé/public. Droit civil/social. Droit du travail/ protection sociale. Nouveaux objets : discriminations indirectes, multiples, systémiques, etc. Accords collectifs sur l'égalité des sexes.	Analyse critique : déconstruction des rapports de sexe, sexualité et genre dans la loi, les conventions collectives, la Constitution et les principes fondamentaux, jurisprudence. Analyse pratique par l'action : analyse du contentieux stratégique français, européen et international. Analyse des moyens procéduraux, <i>legal empowerment</i> (action de groupe, méthodes de preuve différentes).
Politiques publiques (emploi et sociales)	Régimes d'emploi genrés Remise en cause des dispositifs familialisés et individualisation des droits (protection sociale, imposition, etc.) Représentations genrées des dispositifs de politiques publiques Dimension politique de la vie privée	Objets revisités : politiques d'emploi, conciliation vie familiale/vie professionnelle. Nouveaux objets : individualisation des droits à la protection sociale, activités de <i>care</i> , retraites et évaluation des réformes, intégration européenne et politiques publiques.	Exploitation de nouvelles sources statistiques : statistiques de l'UE sur les revenus et les conditions de vie (SILC), échantillon Interrégime de retraites (EIR) ; Etudes longitudinales françaises depuis l'enfance (ELFE)

(\*) Elaboré en collaboration avec Ferruccio Ricciardi et Marie Mercat-Bruns.

## 1. Revisiter les concepts, les objets canoniques et les méthodes des disciplines traditionnelles et leurs intersections

Du point de vue conceptuel, les approches en termes de genre permettent de revisiter des objets traditionnels des disciplines en mettant en avant les apports de la problématique du genre à leur compréhension. C'est tout particulièrement le cas pour les grands objets de recherche classiques en histoire, en science politique ou encore en démographie.

« Il y a plus inconnu que le soldat inconnu : sa femme ». C'est d'abord à faire réapparaître l'histoire des femmes

que se sont consacrées certaines historiennes. Ainsi, les recherches ont montré que l'approche classique des processus de démocratisation pensée comme universelle n'était en réalité « qu'un demi-universel », de surcroît « pensé, écrit et raconté au masculin » (Virgili, 2002). L'histoire des mouvements féministes a permis de sortir des classifications usuelles (Thébaud, 2007 : 270). Parallèlement, l'histoire des femmes, de leur vie quotidienne, de leurs engagements, de leurs résistances aura contribué à une histoire des « résistances collectives à l'ordre du genre » (Bereni et al., 2012 : chap. 5), qui a été complétée par une vaste synthèse historique des féminismes de 1789 à nos jours (Pavard et al., 2020). Il y a eu aussi un « renouveau de l'histoire des femmes au travail » notamment en matière de connaissances et de problématiques relatives au travail féminin subalterne (Gallot et Tabutaud, 2019). Grâce à l'association *Mnémosyne*, qui a pour but le développement de l'histoire des femmes et du genre en France, ces nouvelles problématiques ont fait l'objet d'un manuel original rédigé par 33 auteur.es sur *La place des femmes dans l'histoire de l'Antiquité à nos jours* (Dermejian et al., 2010).

On rencontre ces nouveaux éclairages dans d'autres disciplines. Ainsi, ces dernières années, des revues (*Jurisprudence Critique*), des chroniques de jurisprudence (Panorama « Genre et Droit », chez Recueil Dalloz) ou des recherches (ANR Regine) revisitent des pans entiers du droit privé et public au prisme du genre (Hennette-Vauchez et al., 2014), notamment sous l'angle de la non-discrimination (Mercat-Bruns et Perelman, 2016). Droit civil, droit pénal, droit administratif mais aussi dispositifs législatifs et réglementaires spécifiques sont envisagés à la fois comme des producteurs de normes de genre, voire des vecteurs d'(in)égalité, mais aussi comme des résultats de rapports de pouvoir historiquement datés et en constante mutation. De façon plus classique, des notions centrales comme celles du consentement, de l'autonomie personnelle, de la protection de la personne peuvent révéler des fictions juridiques large-

ment androcentrées. En science politique, la problématique du genre a conduit d'abord à « mettre à jour la production politique du genre », en montrant au-delà des inégalités de sexe comment le genre s'imbrique dans le système politique, son histoire, ses institutions, ses mécanismes de fonctionnement (Achin et Bereni, 2013b). Elle éclaire la manière dont l'ordre politique contribue à produire l'ordre du genre. Les institutions politiques, les partis politiques, le métier politique ont été également reconsidérés sous ce jour. Réciproquement, le regard du genre éclaire les manières dont les conceptions, institutions et comportements politiques traditionnellement considérés comme neutres sont structurés par le genre. Bref, il s'est agi de saisir « comment genre et politique se produisent mutuellement ».

En économie, ce sont surtout les travaux empiriques sur les inégalités sociales que l'approche du genre est venue à cet égard renouveler, à l'image des travaux récents sur la lente convergence en matière d'égalité professionnelle, qui demeure freinée par les maternités, surtout dans le bas de la distribution salariale (Mœurs et Pora, 2019), sur les inégalités face à l'emploi (Guergoat-Larivière et Lemièrre, 2018) ou sur la mobilité intergénérationnelle selon le sexe (Collet et Pénicaud, 2019). Pour sa part, Hélène Périvier (2020) a produit une synthèse des apports de la problématique féministe à la critique de la tradition dominante et au renouvellement de la discipline économique, mais aussi à ses débouchés en termes de politiques publiques à mettre en œuvre. Le prisme du genre a également conduit à remettre en cause les conceptions traditionnelles du travail, de la famille et des rapports sociaux en sociologie (Clair, 2015). Les contraintes et caractéristiques spécifiques du travail féminin (en particulier la difficile articulation entre travail et famille), les représentations liées aux aptitudes des femmes ont été problématisées. La segmentation du marché du travail (notamment la forte féminisation des métiers liés au *care*), les inégalités de carrières salariales la présence d'un « plafond de verre » ont été mises en perspective (Buscatto et Marry,



2009). En sociologie de l'éducation, les paradoxes associés à l'élévation du niveau de diplôme (« Allez les filles ! ») alors que la progression de la mixité des emplois est loin d'avoir été aussi forte ont conduit à montrer que l'école demeurerait le premier vecteur de ségrégation professionnelle, surtout pour les moins qualifiées et à cause du poids des stéréotypes (Duru-Bellat, 2014). Les apports des analyses en termes de parité sont également riches d'enseignements à l'image de l'étude des controverses autour de la loi portant sur les quotas de femmes dans les conseils d'administration (Bender, Berrebi-Hoffmann et Reigné, 2017)

## 2. Déplacements analytiques, investigation de nouveaux objets de recherche et invention de nouveaux concepts

Faire des sciences sociales au prisme du genre n'a pas seulement conduit à problématiser à nouveaux frais des objets de recherche traditionnels. Cela a permis l'investigation de nouveaux objets de recherche, dont l'appréhension est souvent allée de pair avec l'invention de nouvelles approches et de nouveaux concepts. Ainsi les nouveaux champs d'investigation en histoire ont conduit à s'interroger sur le « genre de... » (la nation, l'immigration, la citoyenneté, la protection sociale, etc.), ce qui a permis « d'analyser les enjeux de signification de la division entre masculin et féminin et de mieux comprendre la construction des rapports sociaux hiérarchiques » (Thébaud, 2005 : 272). Rendre les femmes visibles dans l'histoire a amené à s'interroger sur leur oppression et la domination masculine et a ouvert à un vaste champ d'histoire de la masculinité, de l'histoire ancienne reconsidérée sous ce jour aux régimes politiques contemporains en passant par l'Ancien régime (Riot-Sarcey, 2010).

De son côté, dans un contexte d'internationalisation de la discipline et d'ouverture à l'interdisciplinarité (histoire, sociologie, droit), la science politique s'est attachée

plus récemment à « déplacer les frontières du politique » (Achin et Bereni, 2013) en travaillant sur le caractère genré de la partition entre sphère publique et sphère privée et sa hiérarchisation. En mettant en évidence, sous l'influence des travaux américains (Carroll et Zerilli, 1998), le caractère pleinement politique de ce qui se passe dans la sphère privée, des recherches ont montré que l'exclusion des femmes de la démocratie, loin de témoigner d'un retard des mœurs sur les principes est au cœur de l'ordre politique moderne. L'autre pan important des recherches nouvelles a porté sur les mobilisations collectives et l'engagement (syndicalisme, engagement associatif, mouvement de femmes) dans des arènes parfois situées à la lisière du public et du privé (Bereni et al., 2012 : chap. 5).

En droit, l'analyse systématique des discriminations fondées sur le sexe fait voler en éclats les catégorisations usuelles en termes de droit public et droit privé. Les études critiques déconstruisent les droits de la personne au-delà des catégories de la doctrine et montrent la dynamique genrée individuelle et collective qui permet de repenser le sujet de droit entre capacité et vulnérabilité, entre vie privée et sexuelle et citoyenneté, entre dignité de la personne et reconnaissance juridique de l'évolution professionnelle (plafond de verre, action positive, etc.) (Mercat-Brunes et Perelman, 2016). Apparaît ainsi, non sans résistances, une grille de lecture à géométrie variable des discriminations « systémiques », notamment face à l'emploi, ouvrant droit à « l'action de groupe ». En économie, l'idée a été de partir d'une définition plus large de la discipline ; une telle approche permettant de couper court à la distinction entre l'économique (orienté vers le marché) et d'autres activités sociales et familiales. Cela a donné matière aux débats sur l'inclusion du non marchand dans le PIB et à la multiplication des indicateurs de bien-être comprenant des indicateurs de redistribution ou de soutenabilité environnementale. Mais, il s'est agi également d'introduire un modèle plus riche du comportement humain, en remettant en cause le

postulat de l'agent économique rationnel, égoïste, optimisateur de choix dans le cadre de contraintes qui s'impose à lui de l'extérieur (Nelson, 1995)<sup>13</sup>. Les travaux sur le genre en socio-économie ont surtout conduit à un renouvellement des problématiques, en particulier lorsque l'approche par le genre a été inscrite dans le cadre d'une approche institutionnaliste (Morel, 2007). Un vaste et nouveau champ de recherche a vu le jour autour des enjeux de la mondialisation traité dans une perspective intersectionnelle, avec des axes de travail autour des transformations de la division sexuelle et internationale du travail, des mobilités internationales (mondialisation du *care* et marché du sexe), ou encore des résistances à la mondialisation, notamment dans divers contextes nationaux (Falquet et al., 2010). De même, s'appuyant là aussi sur une vaste littérature internationale, d'autres champs de recherche nouveaux ont fait l'objet d'investigations du point de vue du genre, telle la finance (Capelle-Blancard et al., 2019) ou les politiques monétaires (Vallet, 2019)

En sociologie, de multiples travaux ont contribué à montrer que, selon la formule de Catherine Marry (2011), « les femmes ne sont pas marginales, périphériques mais symptomatiques des grandes évolutions du marché du travail », avec un déplacement des champs d'investigation du travail ouvrier et industriel vers l'emploi et les services, vers les professions diplômées ou encore vers les liens entre professions et organisations (politique de la « diversité », plafond de verre, mécanismes de gestion de la main d'œuvre). Ces questionnements ont été étendus, notamment dans une perspective internationale, à une large gamme d'enjeux grâce aux chercheur.e.s associé.e.s au réseau MAGE (Maruani, 2005 et 2018), et/ou au LISE s'agissant de la comparaison franco-allemande avec les programmes de recherche Marianne I et II (Wobbe et al., 2011 ; Berrebi-Hoffmann et al., 2018).

---

<sup>13</sup> Traduit pas nous-mêmes.

Parallèlement, la reconsidération et l'évaluation des politiques publiques (fiscales, sociales et d'emploi) du point de vue du genre, qui a émergé dans les mondes anglo-saxons et scandinaves à la fin des années 1980 (Dauphin, 2011), a été l'un des champs de recherche les plus dynamiques ces dernières années en France (Engeli et al., 2008 ; Muller et al., 2009), notamment parce que les politiques publiques sont elles-mêmes porteuses de représentations genrées (Engeli et Perrier, 2015). Ce sont d'abord les politiques de l'emploi, qui ont été revisitées sous ce jour. Replacées en interactions avec d'autres politiques publiques (fiscales, familiales), leur contribution fondamentale au partage inégal entre emploi et famille et entre femmes et hommes a fait l'objet d'éclairages systématisés (Lemière, 2013) et de réinscriptions dans une perspective historique (Périver, 2013). Les effets produits par les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi en termes de ségrégation professionnelle et de qualité de l'emploi pour les femmes ont fait l'objet de panorama ou d'investigations originales (Lemière, 2013 ; Perrier, 2015).

L'étude des minima sociaux (API et RMI puis RSA) puis des politiques d'activation de leurs allocataires, au moyen d'incitations financières individuelles au retour à l'emploi, mais à partir de dispositifs familialisés, montre les risques et les limites associés à ces politiques du point de vue des droits sociaux des femmes, tout particulièrement des mères isolées et des freins non monétaires à leur retour à l'emploi (Eydox, 2012 et dans cet ouvrage). De même, les conséquences de l'introduction du RSA (Périver et Silvera, 2009) ou, plus récemment, l'évaluation du projet de revenu universel ont été passés au tamis du genre (Gardey et Silvera, 2018).

En (socio-)économie, au-delà d'analyses empiriques nouvelles ou enrichies quant aux inégalités « en tous genres » (Milewski, 2004 ; Meurs et Ponthieu, 2015), notamment en matière d'emploi et d'accès aux droits sociaux ou de leur montant (Milewski et al., 2005 ; Milews-

ki, 2011), tout particulièrement en matière de droits à la retraite (Bonnet al., 2006 ; Bonnet et al., 2018), trois axes interdépendants en ont renouvelé les problématiques et conduit à investir de nouveaux objets de recherche et à introduire des notions nouvelles : i) la question de l'accès et du montant des droits à la protection sociale, notamment du point de vue de leur individualisation (Lechevalier, 2002 ; Lanquetin et Letablier, 2003) ; ii) celle de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle (Périer et Sylvera, 2010 ; Ehrel et Guergoat-Laivière, 2013) élargie à celle de l'articulation des temps sociaux (Nicole-Drancourt, 2009 ; Fusilier et Nicole-Drancourt, 2015) ; iii) et enfin les enjeux autour des activités de *care* (soins aux enfants et aux personnes âgées dépendantes). Les femmes, surtout celles des catégories sociales les moins privilégiées, mettent en œuvre un arbitrage travail/famille en se retirant du marché du travail à la naissance d'un nouvel enfant contrairement aux hommes ou aux femmes des catégories sociales plus élevées (Berton, 2015). Cette polarisation des comportements d'activité des mères se retrouve dans d'autres pays européens (Thévenon, 2009). C'est précisément l'un des apports plus généraux de l'analyse des politiques publiques que de montrer que derrière le genre se cache une multitude d'autres effets liés à la classe sociale, à l'orientation sexuelle, à la race, qui interagissent pour créer de multiples groupes de femmes positionnées à des intersections particulières. D'où l'intérêt de s'intéresser de manière complémentaire, dans le cadre d'une approche du genre complète, au comportement des pères : dans un contexte où la figure néo-patriarcale du père persiste mais s'affaiblit, d'autres modèles de comportement et de parentalité voient le jour (Berton, Bureau et Rist, 2017, et dans cet ouvrage).

Enfin, dans la lignée des recherches de Ann Orloff (1993) ou Sylvia Walby (2004), dans une perspective comparative européenne, plusieurs recherches ont investi la notion de « régimes » de « conciliation vie familiale et vie professionnelle » (Letablier, 2009 ; Giraud et Lucas, 2009 ;

Silvera, 2010) ou de « régimes d'emploi genrés », articulant les modalités d'insertion des femmes sur le marché du travail (types d'emplois et distribution du temps de travail), les politiques publiques (d'emploi et familiales) et les normes familiales pour expliquer les dynamiques de l'emploi féminin (Lechevalier, 2018).

### 3. Un nouveau programme de recherches : l'approche intersectionnelle

Parmi les renouvellements les plus significatifs en termes d'approches et d'enjeux, l'approche intersectionnelle ambitionne de constituer un nouveau programme de recherches ; une démarche qui mérite d'autant plus d'attention, qu'elle a fait récemment l'objet d'une entreprise de délégitimation instrumentalisée au plus haut niveau politico-administratif. Il s'agit d'un paradigme apparu aux États-Unis dans les années 1990, puis en France après 2000, qui avance que les rapports de genre ne se structurent pas simplement dans l'opposition hommes/femmes socialement construite mais également en rapport avec d'autres catégories telles que la classe, les processus de racialisation ou de colonisation, ou encore l'âge ou le comportement sexuel. D'un point de vue conceptuel, l'intérêt premier mais non exclusif de cette approche est, qu'en complexifiant la prise en compte des inégalités, des dimensions de la domination et des identités, elle conduit à penser la non-homogénéité des catégories genrées et suscite de ce fait des débats sur la manière de concevoir cette hétérogénéité (Goel, 2015 ; Crenshaw, 2016). Elle conduit également à analyser le rôle des institutions à l'origine de ces catégorisations multiples.

La généalogie du concept est assez bien établie : si l'on peut trouver certaines autrices pionnières, c'est principalement au sein du mouvement féministe américain des années 1970 et 1980 qu'est posée la question de l'articulation des rapports de pouvoir et de domination

(Bereni et al. 2012, : chap. 6 ; Jaunait et Chauvin, 2012). En particulier, le *black feminism* (Dorlin, 2008) s'élève contre le « solipsisme blanc » du mouvement féministe. La notion naît dans le contexte précis des débats sur les études juridiques critiques quant à la loi sur les discriminations et le processus de réappropriation par les femmes de couleur de ces enjeux (Crenshaw, 2005 ; 2016). Dans ses travaux, Crenshaw montre que si la jurisprudence échoue à prendre en compte les discriminations dont sont victimes les femmes de couleur, c'est précisément qu'en ne recourant qu'aux catégories de discrimination reconnues et distinctes (« femmes », « Noires »), elle ne permet pas de saisir comment ces catégories peuvent être sécantes. Le cœur de la critique politique réside alors dans la dénonciation de l'incapacité des mouvements de libération des femmes à prendre en charge les situations intersectionnelles, à conceptualiser les identités multiples (Bereni et al., 2012 : 302). Le champ des études post-coloniales a joué également un rôle important aux États-Unis, alors qu'elles sont demeurées longtemps marginales en France.

Si l'importance du rapport racial a marqué le contexte américain, le contexte français a, lui, longtemps ignoré le droit antidiscriminatoire, qui n'a percé que sous « l'injonction » du droit européen (Chauvin et Jaunait, 2012). Les sciences historiques ont longtemps été rétives à l'usage de la catégorie raciale pour décrire des phénomènes discriminatoires (Gallot et al., 2020b). Deux raisons majeures sont susceptibles d'expliquer la réception réticente, voire hostile, puis le caractère tardif des approches intersectionnelles en France : une certaine conception de « l'universalisme » républicain (Zancarini-Fournel, 2020) et l'impensé colonial. En dépit de leurs conflits, féminisme « matérialiste » et féminisme de la « différence », s'accordèrent pour conférer un quasi-monopole à la différence sexuelle dans l'analyse théorique et à faire des femmes un sujet de lutte homogène, quoique investi par des problématiques différentes (Lépinard, 2005). Il en résulta

une marginalisation du thème de la racialisation dans la recherche féministe française et il faudra d'ailleurs attendre la « troisième génération » du féminisme pour que les questions sexuelles et raciales fassent l'objet d'une politisation et d'une investigation théorique sur la base de nouveaux enjeux et de nouveaux clivages (Bessin et Dorlin, 2005). Certes, certaines initiatives et certains travaux pionniers, comme ceux de Colette Guillaumin (Kergoat, 2011) ou de Christine Delphy (1970) les avaient précédés. Mais il s'agissait plus d'une mise en parallèle originale des mécanismes d'oppression que d'une théorisation de l'intersection des rapports de pouvoir. Au demeurant, les travaux portés par la troisième vague du féminisme se sont vus à leur tour reprocher leur impensé ethnocentriste lié à l'hégémonie d'une certaine idéologie républicaniste, alors qu'une pensée de l'intersectionnalité ne pourrait être « féconde » qu'en explorant de manière historique et transnationale les liens entre migration et colonisation (Ait Ben Lmadani et Moujoud, 2012). D'ailleurs le genre de l'immigration et le parcours des migrantes ont fait l'objet de premiers travaux (Guerry, 2009).

L'approche intersectionnelle conduit à remettre en cause le primat de la différence sexuelle sur les autres différences sociales. L'un des enjeux est de savoir l'effet produit par l'articulation des rapports sociaux. Le problème est que cette articulation peut être alors sur-additive ou sous-additive. « La sur-additivité signifiant que les rapports sociaux de pouvoir interagissent de manière croissante en défaveur des individus », ce que l'on admet généralement en sociologie (Ait Ben Lmadani et al., 2008). Mais, plutôt qu'un cumul des désavantages, il peut au demeurant y avoir des phénomènes de compensation ou encore de sous-additivité entre désavantages (Jaunet et Chauvin, 2012) donnant lieu, le cas échéant, à un renversement partiel de la position de dominées des femmes

L'approche intersectionnelle en voulant « désessentialiser le sujet du féminisme » (Dorlin, 2005) s'est vu à



son tour reprocher de, paradoxalement, le renaturaliser en de multiples catégories sectorisées et cartographiées de manière statique, afin de montrer les effets discriminatoires qui naissent de leur intersection. La multiplicité des catégories comporte le risque de masquer les rapports sociaux. Or « on ne peut dissocier les catégories sociales des rapports sociaux à l'intérieur desquels elles ont été construites » (Kergoat, 2011 : 17). La confrontation avec l'approche intersectionnelle va faire prévaloir l'idée selon laquelle la domination n'est pas une addition de désavantages, que les différentes oppressions sociales doivent être conçues en termes d'articulations complexes et dynamiques à situer dans un contexte historique donné (Roca i Escoda et al., 2016). D'autres chercheurs ont dénoncé les dérives identitaires et le fait que les discriminations liées au genre et à la race conduiraient à laisser de côté la classe.

En réponse à ces objections, des travaux intersectionnels ont cherché à situer empiriquement les enjeux de hiérarchie des catégories au regard des rapports sociaux pertinents suivant les contextes<sup>14</sup>; d'autres ont visé à élargir la portée théorique de l'intersectionnalité en combinant les niveaux d'analyse ou en la mariant avec des approches sociologiques plus générales (Bilge, 1989). D'un point de vue empirique, l'approche intersectionnelle a été développée dans des recherches diverses et en appliquant des méthodologies variées. En sociologie comme en histoire, l'approche intersectionnelle a accompagné un vaste ensemble de travaux sur le (post-)colonialisme (Ait Ben Lmadani et Moujoud, 2012 ; Rillon et Bouilly, 2016). Alors que l'école avait déjà été mise à « l'épreuve de la 'théorie du genre' »<sup>15</sup>, le croisement des expériences et des dominations de classe, de genre, de « race », mais également religieuses, ou encore liées aux sexualités a donné lieu à des analyses renouvelées quoique débattues du rôle et des

---

<sup>14</sup> Voir, par exemple, les contributions à l'ouvrage de Fassa et al. (2016).

<sup>15</sup> Voir le dossier des *Cahiers du genre*, 2018, vol. 2, n° 65.

effets produits par le système scolaire<sup>16</sup>. En gestion, c'est le management de la diversité des ressources humaines conçue « comme un ensemble d'actions qui visent à lutter contre les discriminations et à promouvoir des cultures de travail inclusive » qui a fait récemment l'objet de travaux issus du Groupe de recherche thématique « Diversité » au sein de l'Association francophone de gestion des ressources humaines (AFGRH) (Bender et al., 2018). En socio-économie, à partir de l'enquête Formation Qualification Professionnelle de l'INSEE, Ait Ben Lmadani et al. (2008) ont conclu à une sous-additivité des rapports sociaux de pouvoir que sont le sexe et l'origine ethnique en matière de discrimination salariale, et à une sur-additivité dans la participation à l'emploi salarié, avec une discrimination salariale principalement liée à l'origine et une discrimination dans la participation à l'emploi salarié principalement liée au sexe. Yaël Brinbaum a exploré sous cet angle les trajectoires scolaires des descendants d'immigrés mais aussi les discriminations dont ils font l'objet en matière de formation professionnelle et d'accès à l'emploi<sup>17</sup>. Un dossier récent de la revue *Travail, Genre et Sociétés* (Gallot et al., 2020a) « s'attache à aborder les processus de racialisation en tant que rapport de pouvoir à l'œuvre dans le monde du travail et la manière dont ils s'articulent dans les rapports sociaux de sexe et de classe » à partir de plusieurs cas d'école. De même, *20e&21. Revue d'histoire* a fait, il y a peu, le point sur les avancées permises en France par l'approche intersectionnelle, notamment dans le contexte colonial ou postcolonial et de migrations (Gallot et al., 2020b). En sociologie politique, c'est plus directement sous l'angle de leurs « performances intersectionnelles » que mobilisations, mouvements sociaux, et stratégies de légitimation ont été analysés

---

<sup>16</sup> Voir Belkacem Lila et al. (2019), et l'ensemble du dossier de *Travail, genre et sociétés* « Penser l'intersectionnalité dans le système scolaire ? ».

<sup>17</sup> Voir sa contribution sur le vécu des discriminations dans l'accès à l'emploi dans cet ouvrage.

(Jaunait et Chauvin, 2013 ; Chauvin et Jaunait, 2015, pour un panorama). Enfin, l'approche intersectionnelle a aussi fait l'objet de premiers renouvellements *via* une articulation avec la sociologie relationnelle<sup>18</sup>.

Dans le champ de l'analyse de l'action publique, Éléonore Lépinard (2016) montre les limites d'une approche exclusivement centrée sur l'opposition hommes/femmes de la parité en politique. D'autres travaux ont porté sur l'analyse du droit et des politiques publiques à l'échelle européenne. Les analyses allant au-delà du triptyque « classe, genre et race » sont moins nombreuses. La prise en compte de la variable âge montre pourtant la diversité des usages et la richesse des articulations possibles avec la problématique du genre (Achin et al., 2009), notamment lorsque le cadre d'analyse est étendu à la dimension temporelle, comme celle des parcours de vie ou des activités de *care* (Bessin et Gaudart, 2009 ; Bessin, 2013).

#### 4. Méthodes : approches théoriques et empiriques, sources, statistiques et enquêtes, indicateurs

Les nouvelles catégories produites dans les diverses disciplines par l'approche en termes de genre retentissent sur les méthodes et les outils de travail scientifique. On le voit, suivant les disciplines, à partir des débats sur les méthodes, de la nature des sources mobilisées, des nouvelles collectes de données ou encore des indicateurs.

Très en vogue dans la discipline, notamment en économie du développement pour laquelle Esther Duflo s'est vue codécerner le prix de la Banque de Suède en mémoire d'Alfred Nobel en 2019, la méthode expérimentale inspirée des essais cliniques randomisés a été mobilisée sur les problématiques du genre, en matière de développement (Duflo, 2012) ou, par exemple, à propos des choix d'orientation

---

<sup>18</sup> Voir la contribution de Pierre Lenel et Marie Mercat-Bruns dans cet ouvrage.

scolaire des filles (Van Effenterre, 2017). Cette approche a pourtant fait l'objet de critiques fortes (Labrousse, 2010 ; Jatteau, 2018). Plus généralement, le paradigme dominant a fait l'objet de critiques méthodologiques de la part d'économistes féministes (Nelson, 1995 ; 2008), qui sont restées relativement peu relayées en France.

Le renouvellement des sources et des enquêtes a été particulièrement présent à partir d'un travail de déconstruction des catégories normatives mobilisées. En sociologie, des approches en termes de trajectoires et de biographies ont été développées dès les années 1980 permettant de montrer l'existence d'itinéraires sociaux sexués (Lurol, 2001). En démographie, la construction systématique de statistiques selon le sexe permettant de telles analyses est assez récente (Grobon et Mourlot, 2014). Il demeure cependant des « trous noirs » dans la statistique publique du point de vue du genre (Ponthieux, 2013). En histoire, c'est principalement la nature des sources qui a fait l'objet de renouvellements (Thompson, 2005). L'exploitation de ces nouvelles sources a permis de sortir l'histoire des femmes des confins de la sphère privée. L'historiographie récente a parallèlement théorisé l'usage d'une perspective de micro-histoire, par exemple pour saisir le quotidien des femmes des classes populaires, ou le recours au concept d'*agency*, élaboré à l'origine par Edward P. Thompson et revisité par Judith Butler, pour « questionner les formes particulières que prennent les dominations dans l'expérience des individus » (voir les activités du groupe « Genre et classes populaires ») (Gallot et Tabutaud, 2019).

Les innovations dans les études démographiques sont particulièrement notables concernant à la fois la mesure des phénomènes (par exemple en intégrant les hommes aux enquêtes sur la reproduction ou sur la famille et les nouvelles formes de vie en couples) et la collecte de données par l'apport des enquêtes individuelles (sur les rapports sociaux de sexe ; enquêtes démographiques et de santé, etc.), devenues une source essentielle de connaissance tant sur

l'évolution des familles que des comportements socialement construits aussi bien en matière de fécondité qu'en matière de santé ou de migration (Locoh et al., 2003). L'évaluation des politiques publiques a pu bénéficier de l'exploitation, du point de vue du genre, de nouvelles données issues d'enquêtes diverses telles que les statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SILC), l'échantillon Interrégime de retraites (EIR), les Etudes longitudinales françaises depuis l'enfance (ELFE) ou encore de la récente enquête « Trajectoires et origines » conçue par l'INSEE et l'INED, mais aussi par exemple d'enquêtes bibliographiques (Testenoire, 2015). La question du genre a été intégrée à l'enquête sur la situation des femmes dans les zones urbaines sensibles ou encore par l'intégration de nouvelles questions dans l'enquête de victimation « cadre de vie et sécurité ».

Enfin, la question des indicateurs est centrale à maints égards. Ainsi la Stratégie européenne de l'emploi, en contribuant à déconstruire la catégorie du chômage (Salais, 2007), au moment même où étaient fixés des objectifs ambitieux en matière de maximisation des taux d'emploi féminins, aura contribué à légitimer la précarisation de l'emploi, féminin au premier chef, comme le montre la comparaison franco-allemande (Giraud et Lechevalier, 2013 ; Lechevalier, 2018). La question des indicateurs a aussi donné lieu aux débats majeurs sur l'inclusion du non marchand dans le PIB, sur les échelles d'équivalence, normées historiquement par le modèle du *male breadwinner*, ou encore sur l'évaluation de la contribution des femmes à l'activité économique (Méda, 2000 ; d'Albis et al., 2016).

## Conclusion

En France comme ailleurs, les sciences sociales sont longtemps demeurées – à quelques rares exceptions près – « androcentrées » par leurs problématiques, leurs

méthodes et leurs auteurs. Cette contribution s'est efforcée d'identifier les forces motrices (mouvement des femmes, internationalisation, intégration européenne), qui ont contribué à changer la donne et à analyser comment les sciences sociales ont été travaillées par les catégories linguistiques, conceptuelles et cognitives mobilisées par les catégorisations produites par les approches en termes de rapports sociaux de genre. Comme en témoigne le paysage des sciences sociales en France, les problématiques du genre ont ainsi conduit à des renouvellements théoriques, conceptuels, méthodologiques et empiriques riches et divers.

Pour autant – et c'est ce paradoxe que l'on souhaiterait en conclusion évoquer – elles n'ont finalement que marginalement ou trop peu influencé les paradigmes, les catégories et plus encore les systèmes de pouvoir dominants dans les disciplines. Il suffit de prendre des manuels d'histoire de la pensée, même récents, dans les différentes disciplines pour le constater. Il est à noter qu'en revanche l'impact sur les politiques publiques et la législation a été dans certains champs bien plus tangible, à l'image des lois sur la parité en politique, sur les conseils d'administration des grandes entreprises ou...sur les comités de sélection dans l'enseignement supérieur. Il y a à cela plusieurs raisons. A joué sans doute spécifiquement en France un effet imputable au poids idéologique et politique d'une certaine conception de l'universalisme républicain, qui a également contribué à brider la reconnaissance des approches intersectionnelles. Mais d'autres explications sont à chercher du côté des caractéristiques du champ de l'enseignement supérieur et de la recherche. Longtemps, l'approche en termes de genre a souffert d'un déficit de légitimité scientifique en raison justement de l'une de ses origines : née d'un mouvement social, ce serait une approche « militante » plutôt que scientifique. Or si, comme on l'a vu, les mouvements féministes sont bien l'un des forces motrices, ce ne sont

pas les seuls et les problématiques des rapports sociaux de genre ne s'y épuisent pas.

À travers cette critique, se donne au fond à voir une certaine conception naturaliste et objectiviste de la science, que les approches épistémologiques et méthodologiques inspirées par la problématique du genre ont justement mises en cause. Il y va en outre de l'effet qualifiée de « Matilda » – en hommage à Matilda Joslyn Gage (1826-1898) – qui vise, *a contrario* de « l'effet Mathieu » conceptualisé par Merton, à désigner les processus sociaux conduisant à une sous-estimation systématique des contributions des femmes aux sciences historiques et sociales (Rossiter, 2003). Sans qu'on puisse établir un lien nécessaire et suffisant, les trajectoires des femmes dans l'enseignement supérieur ont enfin joué un rôle déterminant. En effet, comme le montrent les travaux plus généralement consacrés aux professions les plus qualifiées, notamment dans la fonction publique, la féminisation indéniable, quoiqu'inégale selon les disciplines, du corps des enseignants-chercheurs, n'empêche pas que perdurent des inégalités fortes entre les deux sexes, dès lors que l'on monte dans la hiérarchie des corps, des postes de pouvoir et des commissions d'évaluation et de sélection. Et ce sont justement les approches en termes de rapports sociaux de genre qui nous livrent les meilleures clefs pour le comprendre (Musselin et Pigeyre, 2008 ; Buscatto et Mary, 2009 ; Le Feuvre, 2013 ; Marry et al., 2017 ; Bosquet et al., 2018).

## Bibliographie

- Achin C. et Bereni L., 2013a, *Dictionnaire. Genre et science politique*, Paris, Presses de Sciences Po.  
 Achin C. et Bereni, 2013b, « Comment le genre vint à la science politique », in C. Achin et L. Bereni (dir.),

*Dictionnaire. Genre et science politique*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 13-42.

- Achin C., Ouardi S. et Rennes J., 2009, « Âge, intersectionnalité, rapports de pouvoir. Table ronde avec C. Hamel, C. Marry et M. Bessin », *Mouvements. Politique, société, culture*, vol. 3, n° 59, p. 91-101.
- Acker J., 1990, « Hiérarchies, Jobs and Bodies : A Theory of Gendered Organizations », *Gender and Society*, vol. 4, n° 2, p. 139-158.
- Ait Ben Lmadani F., Diaye M.-A. et Urdanivia M.W., 2008, *L'intersectionnalité des rapports sociaux de pouvoir en France : le cas du sexe et de l'origine ethnique*, Centre d'Etude de l'emploi, Document de travail, n° 100.
- Ait Ben Lmadani F. et Moujoud N., 2012, « Peut-on faire de l'intersectionnalité sans les ex-colonisé-e-s ? », *Mouvements. Politique, société, culture*, vol. 4, n° 72, p. 11-21.
- Amossé T. et Méron M., 2013, « Le sexe des emplois en Europe », in M. Maruani (dir.), *Travail et genre dans le monde. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 269-278.
- Baudelot C. et Establet R., 1992, *Allez, les filles !*, Paris, Seuil.
- Baudelot C. Gollac M., 1993, « Salaires et conditions de travail », *Economie et statistique*, n° 265, p. 65-84.
- Belkacem L., Gallot F. et Mosconi N., 2019, « Penser l'intersectionnalité dans le système scolaire ? », *Travail, genre et sociétés*, 2019, vol. 1, n° 41, p. 147-152.
- Belleau Marie-Claire, 2001, « Les théories féministes : droit et différence sexuelle », *Revue trimestrielle de droit civil*, n° 1, p. 1-35.
- Bender A.-F., Berrebi-Hoffmann I. et Reigné P., 2017, « La controverse française sur la loi de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes dans les conseils d'administration des sociétés (2006-2013) », *Les cahiers du LISE*, n° 13.
- Bender A.-F., Klarsfeld A. et Naschberger C., 2018, *Management de la diversité des ressources humaines*, Paris, Vuibert.



- Bereni L., Chauvin S., Jaunait A. et Revillard A., 2012, *Introduction aux études sur le genre*, 2ème édition revue et augmentée, Bruxelles, De Boeck.
- Berrebi-Hoffmann I., Giraud O., Renard L. et Wobbe T. (eds.), 2019, *Categories in Context: Gender and Work in France and Germany, 1900–Present*, New-York, Oxford, Berghahn Books.
- Berton F., 2015, « Deux mois après une naissance : quelle conciliation travail-famille en France dans les années 2010 », *Revue Interventions Economiques*, n° 53, en ligne.
- Berton F., Huiban J.-P. et Nortier F., 2011, « Les carrières salariales des hommes et des femmes : quelle convergence sur longue période ?, *Travail et Emploi*, n° 125, janvier-mars 2, p. 9-25.
- Berton F., Bureau M.-C. et Rist B., 2017, « Diversifying father figures or cultural models of father involvement in France today », *Men and masculinities*, vol. 20, n° 5, p. 552-569.
- Bessin M. et Dorlin E., 2005, « Les renouvellements générationnels du féminisme : mais pour quel sujet politique ? », *L'homme et la société*, vol. 4, n° 158, p. 11-27.
- Bessin M. et Gaudart C. (dir.), 2009, « Les temps sexués de l'activité : la temporalité au principe du genre ? », *Temporalités*, n° 9, en ligne.
- Bessin M., 2013, « Temporalités, parcours de vie et de travail », in M. Maruani (dir.) *Travail et genre dans le monde. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 107-116.
- Bilge S., 2009, « Théorisations féministes de l'intersectionnalité », *Diogène*, 2009, vol. 1, n° 225, p. 70-88.
- Bonnet C., Buffeteau S. et Godefroy P., 2006, « Les effets des réformes des retraites sur les inégalités de genre en France », *Population*, vol. 61, n° 1, p. 45-75.
- Bonnet C., Mœurs D. et Rapoport B., 2018, « Gender inequalities in pensions: different components similar levels of dispersion », *The Journal of Economic Inequality*, vol. 16, n° 4, p. 527-552.

- Bosquet C., Combes P.-P. et Garcia-Penalosa C., 2018, « Gender and Promotions: Evidence from Academic Economists in France », *The Scandinavian Journal of Economics*, vol. 121, n° 3, p. 1020-1053.
- Bourdieu P., 1998, *La domination masculine*, Paris, Seuil.
- Briatte A.-L., Gubin E. et Thébaud F. (dir.), 2019, *L'Europe, une chance pour les femmes ? Le genre de la construction européenne*, Paris, Edition de la Sorbonne.
- Butler J., 2005, *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion*, Paris, La Découverte.
- Buscatto M. et Marry C., 2009, « Le plafond de verre dans tous ses éclats. La féminisation des professions supérieures au XXème siècle », Introduction au numéro spécial de *Sociologie du travail*, vol. 51, n° 2, p. 170-182.
- Capelle-Blancard G., Couppey-Soubeyran J. et Rebérioux A., 2019, « Vers un nouveau genre de finance ? », *Revue de la régulation*, n° 25, en ligne : <https://journals.openedition.org/regulation/14632>
- Chabaud-Rychter et al., 2010, « Introduction. Questions de genre aux sciences sociales 'normales', in D. Chabaud-Rychte, V. Descoutures, E. Varikas et A.-M. Devreux (dir.), *Sous les sciences sociales, le genre*, Paris, La Découverte, p. 9-24.
- Chauvin S. et Jaunait A., 2015, « L'intersectionnalité contre l'intersection », *Raisons politiques*, vol. 2, n° 58, p. 55-74.
- Clair I., 2015, *Sociologie du genre*, Paris, Armand Colin.
- Collet M. et Pénicaud E., 2019, « La mobilité sociale des femmes et des hommes : évolutions entre 1977 et 2015 », *France. Portrait social*, p. 41-61.
- Concialdi P., Ponthieux S., 1999, « L'emploi à bas salaire : les femmes d'abord », *Travail, genre et sociétés*, 1999, vol. 1, n° 1, p. 23-41.
- Couprie H., Cudeville E. et Sofer C., 2020, « Efficiency versus gender roles and stereotypes : an experiment in domestic production », *Experimental economics*, n° 23, p. 181-211.

- Crenshaw K., 2005, « Cartographie des marges : Intersectionnalité, politiques de l'identité et violences contre les femmes de couleur », *Cahiers du genre*, vol. 2, n° 39, p. 51-82.
- Crenshaw K., 2016, « Les voyages de l'intersectionnalité », in Roca i Escoda M., Fassa F. et Lépinard E. (dir.) (2016), *L'intersectionnalité : enjeux théoriques et politiques*, Paris, La dispute, p. 29-52.
- Dauphin S., 2011, « Action publique et rapport de genre », *Revue de l'OFCE*, vol. 3, n° 114, p. 265-289.
- Delphy C., 1970, *L'ennemi principal. Tome 1 : Économie politique du patriarcat*, Paris, Syllepses.
- Dermenjian G., Jami I., Rouquier A. et Thébaud F., 2010, *La place des femmes dans l'histoire. Une histoire mixte*, Paris, Belin.
- Devreux A.-M., 2010, « Pierre Bourdieu et les rapports entre les sexes : une lucidité aveuglée », in D. Chabaud-Rychter et al. (dir.), *Sous les sciences sociales, le genre*, Paris, La Découverte, p. 77-93.
- Dorlin E. (dir.), 2008, *Black Feminism. Anthologie du féminisme africain-américain, 1975-2000*, Paris, L'Harmattan.
- Duflo E., 2012, « Women Empowerment and Economic Development », *Journal of Economic Literature*, vol. 50, n° 4, p. 1051-1079.
- Duru-Bellat M., 1990, *L'école des filles : quelle formation pour quels rôles sociaux ?*, Paris, L'Harmattan.
- Duru-Bellat M., 2014, « L'école, premier vecteur de la ségrégation professionnelle », *Regards croisés sur l'économie*, 2014, vol. 2, n° 15, p. 85-98.
- Ehrel C. et Guergoat-Larivière M., 2013, « Labour market regimes, family policies and women's behavior in the EU », *Feminist Economics*, vol. 19, n° 4, p. 76-109.
- Engeli I., Ballmer-Cao T.-H. et P. Müller (dir), 2008, *Les politiques du genre*, Paris L'Harmattan.
- Engeli I. et Perrier G., 2015, « Pourquoi les politiques publiques ont toutes quelle que chose en elles de très genré », in L. Boussaguet et al., *Une French touch*

dans *l'analyse des politiques publiques ?*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 349-376.

- Eydoux A., 2012, « Du RMI (et de l'API) au RSA, les droits sociaux des femmes à l'épreuve des politiques d'activation des allocataires de minima sociaux », *Revue française des affaires sociales*, n° 2/3, p. 72-93.
- Falquet J., Hirata H., Kergoat D., Labari B., Le Feuvre N. et Sow F., 2010, *Le sexe de la mondialisation. Genre, classe, race et nouvelle division du travail*, Paris, Presses de Science Po.
- Folbre N., 1997, *De la différence des sexes en économie politique*, Paris, Editions des Femmes.
- Frader L., 2019, « Un chemin sinueux vers l'égalité. L'article 119 du traité de Rome et le rôle de la France », in A.L. Briatte, E. Gubin et F. Thébaud (dir.), *L'Europe, une chance pour les femmes ? Le genre de la construction européenne*, Paris, Edition de la Sorbonne, p. 95-103.
- Fraser N., 1994, « After the Family Wage. Gender Equity and the Welfare State », *Political Theory*, vol. 22, n° 4, p. 591-618.
- Fusulier B., Nicole-Drancourt C., 2015, « Retour sur l'impossible conciliation Travail/Famille », *Revue Interventions économiques*, n° 53, p. 2-10.
- Gadrey J. et Gadrey N., 2017, « Les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes selon leur niveau de diplôme », *La Revue de l'IREs*, n° 93, p. 3-24.
- Gallot F. et Tabutaud A., 2019, « Du renouveau de l'histoire des femmes au travail : note critique autour de quelques travaux récents », *Sociologie du travail*, vol. 61, n° 3, en ligne.
- Gallot F., Noûs C., Pochic S. et Séhili D. (dir.), 2020a, Introduction au dossier « L'intersectionnalité au travail », *Travail, genre et sociétés*, vol. 2, n° 44, p. 25-30.
- Gallot F., Zancarini-Fournel M. et Noûs C., 2020b, « Imbrication des dominations et conditions d'émancipation », *20&21. Revue d'histoire*, n° 146, avril-juin, p. 3-16.

- Gardey D., 2002, *Le dactylographe et l'expéditionnaire. Histoire des employées de bureau, 1890-1930*, Paris, Belin.
- Gardey D. et Silvera R., 2018, « Le revenu universel : une chance ou un piège pour les femmes ? », *Travail, genre et sociétés*, vol. 2, n° 40, p. 151-156.
- Giraud O. et Barbara L., 2009, « Le renouveau des régimes de genre en Allemagne et en Suisse : bonjour 'néo maternalisme' ? », *Cahiers du genre*, vol. 1, n° 46, p. 17-46.
- Giraud O. et Lechevalier A., 2013, « Les femmes au cœur de l'éclatement de la norme d'emploi en Allemagne », *Travail, Genre et Sociétés*, n° 30, p. 189-194.
- Goel U., 2015, « From methodology to contextualisation. The politics and epistemology of intersectionality », *Raisons politiques*, vol. 2, n° 58, p. 25-38.
- Grobon S. et Mourlot L., 2014, « Le genre dans la statistique publique en France », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 2, n° 15, p. 73-79.
- Guergoat-Larivière M. et Lemièrre S., 2018, « Convergence des taux de chômage et persistance des inégalités femmes-hommes : l'impact du diplôme et de la présence des jeunes enfants sur l'emploi et le non-emploi », *Revue de l'OFCE*, n° 160, p. 131-159.
- Guerry L., 2009, « Femmes et genre dans l'histoire de l'immigration. Naissance et cheminement d'un sujet de recherche », *Genre & Histoire*, n° 5, automne, en ligne.
- Hennette-Vauchez S., Pichard M. et Roman D., 2014, *La loi et le genre : études critiques du droit français*, Paris, Editions du CNRS.
- Jacquot S., 2013a, « Europe/Européanisation », in C. Achin et al. (dir.), *Dictionnaire. Genre et science politique*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 238-250.
- Jacquot S., 2013b, « Le gender mainstreaming et l'Union Européenne : quels effets ? », *Lien social et Politiques*, n° 69, p. 17-34.

- Jatteau A., 2018, « Les expérimentations aléatoires, le « gold standard » des méthodes d'évaluation d'impact ? », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 1, n° 22, p. 184-194.
- Jaunait A. et Chauvin S., 2012, « Représenter l'intersection. Les théories de l'intersection à l'épreuve des sciences sociales », *Revue française de science politique*, vol. 62, n° 1, p. 5-20.
- Jaunait A. et Chauvin S., 2013, « Intersectionnalité », in C. Achin et al. (dir.), *Dictionnaire. Genre et science politique*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 286-297.
- Jenson J., 1997, « Who Cares? Gender and Welfare Regimes », *Social Politics*, vol. 4, n° 2, p. 182-187.
- Jenson J., 2003, « Au-delà des 'femmes en politique'. Les rapports de genre et la science politique », in J. Laufer, C. Marry et M. Maruani (dir.), *Le travail du genre*, Paris, La Découverte, p. 345-357.
- Kanter R.M., 1993 [1977], *Men and women of the corporation*, New York, Basic Books.
- Kergoat D., 1978, « Ouvriers = ouvrières ? Propositions pour une articulation théorique de deux variables : sexe et classe sociale », *Critiques de l'économie politique*, n° 5, p. 65-97.
- Kergoat D., 1982, *Les Ouvrières*, Paris, Le Sycomore.
- Kergoat D., 2011, « Comprendre les rapports sociaux », *Raison présente*, n° 178, p.11-21.
- Labrousse A., 2010, « Nouvelle économie du développement et essais cliniques randomisés : une mise en perspective d'un outil de preuve et de gouvernement », *Revue de la régulation*, n° 7, en ligne.
- Lallement M., 2003, « Quelques remarques à propos de la place du genre dans la sociologie du travail en France », in J. Laufer, C. Marry et M. Maruani (dir.), *Le travail du genre*, Paris, La Découverte, p. 123-137.
- Lanquetin M.-T., 2003, « Un autre droit pour les femmes ? », in J. Laufer, C. Marry et M. Maruani (dir.), *Le travail du genre*, Paris, La Découverte, p. 325-344.

- Lanquetin M.-T. et Letablier M.-T., 2003, « Individualisation des droits sociaux et droits fondamentaux. Une mise en perspective européenne », *Recherches et Prévisions*, n° 73, p. 7-24
- Laufer J., 1982, *La féminité neutralisée ? Les femmes cadres dans l'entreprise*, Paris, Flammarion.
- Laufer J., Marry C. et Maruani M. (dir.), 2003, *Le travail du genre. Les sciences sociales du travail à l'épreuve des différences de sexe*, Paris, La Découverte.
- Lechevalier A., 2002, « Faut-il individualiser les droits à la protection sociale ? Le cas de la retraite des femmes en Europe », *Déviance et société*, vol. 26, n° 2, p. 207-222.
- Lechevalier Arnaud, 2011, « L'évolution de l'emploi en Allemagne. Une affaire de genre », *Grande Europe*, n° 31, p. 41-49.
- Lechevalier A., 2018, « Dynamics of Gendered Employment Regimes in France and Germany over the two last decades: how can they be explained? », in O. Giraud, T. Wobbe et I. Berrebi-Hoffmann (eds.), *Categories in Context: Gender and Work in France and Germany, 1900–Present*, New-York, Oxford: Berghahn Books, p. 155-196.
- Le Feuvre N., 2013, « Femmes, genre et sciences : un sexisme moderne ? », in J. Laufer, C. Marry et M. Maruani, *Travail et genre dans le monde*, Paris, La Découverte, p. 419-427.
- Lemière S., 2013, *Rapport d'une mission sur l'emploi des femmes réalisée à la demande du Ministère des Droits des Femmes entre mars et octobre*.
- Lemière S. et Silvera R., 2014, « Où en est-on de la ségrégation professionnelle ? », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 15, n° 2, p. 121-136.
- Lépinard E., 2005, « Malaise dans le concept. Différence, identité et théorie féministe », *Cahiers du Genre*, vol. 2, n° 39, p. 107-135.
- Lépinard E., 2016, « Pour les femmes... exclusivement ? Les quotas de genre et l'intersectionnalité en France »,

- in Roca i Escoda M., Fassa F. et Lépinard E. (dir.), *L'intersectionnalité : enjeux théoriques et politiques*, Paris, La dispute, p. 159-188.
- Letablier M.-T., 2009, « Travail professionnel et travail domestique. Quelle articulation dans différents régimes d'État-Providence en Europe ? », *European Journal of Economic and Social Systems*, vol. 22, n° 2, p.117-131.
- Le Feuvre N., 2013, « Femmes, genre et sciences : un sexisme moderne ? », in M. Maruani (dir.), *Travail et genre dans le monde*, Paris, La Découverte, p. 419-427.
- Lewis J., 1992, « Gender and the Development of Welfare Regimes », *Journal of European social policy*, vol. 2, n° 3, p. 159-173.
- Lochak D., 1987, « Réflexions sur la notion de discrimination », *Droit social*, n° 11, p. 778-790.
- Locher B. et Prügl E., 2009, « Gender and European Integration », in A. Wieter et T. Diez (eds.), *European Integration Theory*, Oxford, Oxford University Press, p. 181-197.
- Locoh T., Hecht J. et Andro A., 2003, « Démographie et genre, de l'implicite à l'explicite », in J. Laufer et al. (dir.), *Le travail du genre*, Paris, La Découverte, p. 299-319.
- Locoh T., 2004, « Thérèse Locoh, féminisme en développement : le regard d'une femme », Entretien avec Annie Labourie-Racapé et Meron Monique, *Travail, Genre et Sociétés*, n° 11, p. 5-27.
- Lurot M., 2001, *Le travail des femmes en France : trente ans d'évolution des problématiques en sociologie (1970-2000)*, Centre d'Etudes de l'Emploi, document de travail n° 7.
- Marry C., 2004, *Les femmes ingénieurs, une révolution respectueuse*, Paris, Belin.
- Marry C., 2011, « Le genre, passeur de frontières », in A. Degenne, C. Marry et S. Moulin (dir.), *Les catégories sociales et leurs frontières*, Laval, Presses de l'Université de Laval, p. 161-191.



- Marry C., Bereni L., Jacquemart A., Pochic S. et Revillard A., 2017, *Le plafond de verre et l'Etat, les inégalités de genre dans la fonction publique*, Paris, Armand Colin.
- Maruani M., 1979, *Les syndicats à l'épreuve du féminisme. Grèves de femmes, femmes en grève*, Paris, Syros.
- Maruani M., 2000, *Travail et emploi des femmes*, Paris, La Découverte.
- Maruani M., 2001, « L'emploi féminin dans la sociologie du travail : une longue marche à petits pas », in Laufer J. (dir.) *Masculin-Féminin. Questions pour les sciences de l'homme*, Paris, Presses universitaires de France, p. 43-56.
- Maruani M. (dir.), 2005, *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte.
- Maruani M. et Meron M. (2011), *Un siècle de travail des femmes en France. 1901-2011*, Paris, La Découverte.
- Maruani M. (dir.), 2013, *Travail et genre dans le monde. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte.
- Maruani M. (dir.), 2018, *Je travaille, donc je suis. Perspectives féministes*, Paris, La Découverte.
- Méda D., 2000, *Qu'est-ce que la richesse ?*, Paris, Champs-Flammarion.
- Méda D. et Péruvier H., 2007, *Le deuxième âge de l'émancipation. La société, les femmes et l'emploi*, Paris, Le Seuil.
- Mercat-Bruns M., 2015, « Les discriminations multiples et l'identité au travail au croisement des questions d'égalité et de libertés », *Revue de Droit du Travail*, n° 1, p. 28-38.
- Mercat-Bruns M., 2016, *Discrimination at Work: Comparing European, French, and American Law*, Oakland, University of California Press.
- Mercat-Bruns M., Perelman J. (dir.), 2016, *Les juridictions et les instances publiques dans la mise en oeuvre de la non-discrimination : perspectives pluridisciplinaires et comparées*, Sciences Po Paris avec l'Université Paris II (CER-

- SA) et CEVIPOF, Mission droit et justice et Défenseur des droits.
- Meulders D. et Plasman R., 2003, « Approche féministe de l'économie », in J. Laufer, C. Marry et M. Maruani (dir.), *Le travail du genre*, Paris, La Découverte, p. 227-237.
- Meurs D., Pailhé A. et Ponthieux S., 2011, « Child related career interruptions and the gender wage gap in France », *Annales d'Economie et de Statistiques*, n° 99, p. 15-46.
- Meurs D. et Ponthieux S., 2015, « Gender Inequality », in A. Atkinson et F. Bourguignon (eds.), *Handbook on Income Distribution*, vol. 2A, Amsterdam, Elsevier, p. 981-1146.
- Meurs D. et Pora P., 2019, « Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes en France : une lente convergence freinée par les maternités », *Economie et Statistiques*, n° 510-511-512, p. 111-133.
- Meyerowitz J., 2008, « A History of Gender », *The American Historical Review*, vol. 113, n° 5, p. 1346-1356.
- Michon F., 2003, « Segmentation, marchés professionnels, marchés transitionnels : la disparition des divisions de genre », in J. Laufer, C. Marry et M. Maruani (dir.), 2003, *Le travail du genre. Les sciences sociales du travail à l'épreuve des différences de sexe*, Paris, La Découverte, p. 238-258.
- Milewski F., 2004, « Femmes : 'top' modèles des inégalités », *Revue de l'OFCE*, vol. 3, n° 90, p. 11-68.
- Milewski F., 2011, « Pourquoi les politiques publiques sont-elles si peu suivies d'effets ? », in Milewski F. et Périvier H. (dir.), *Les discriminations entre les femmes et les hommes*, Paris, Presse de Sciences Po, p. 343-373.
- Morel S., 2007, « Pour une « fertilisation croisée » entre l'institutionnalisme et le féminisme », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 26, n° 2, p. 12-28.
- Morel N., 2007, « Le genre des politiques sociales. L'apport théorique des 'gender studies' à l'analyse des politiques sociales », *Sociologie du travail*, vol. 49, p. 383-397.

- Moss Kanter R., 1977, *Men and Women of the Corporation*, New York, Basic Book.
- Muller P. et Sénac-Slawinski R. (dir.), 2009, *Genre et action publique : la frontière public-privé en questions*, Paris, L'Harmattan.
- Musselin C. et Pigeyre F., 2008, « Les effets des mécanismes du recrutement collégial sur la discrimination : le cas des recrutements universitaires », *Sociologie du travail*, vol. 50, p. 48-70.
- Nelson J.A., 1995, « Feminism and Economics », *Journal of Economic Perspective*, vol. 9, n° 2, p. 131-148.
- Nelson J.A., 2008, « Feminist Economics », in *The New Palgrave Dictionary of Economics*, London, Macmillan.
- Neuwirth N. et Haider A., 2004, « The Economics of the Family. A Review of the development and a bibliography of recent papers », *Austrian Institute for Family Studies*, Paper n° 45.
- Nicole-Drancourt C. (dir.) (2009), *Conciliation travail-famille : attention travaux*, Paris, L'Harmattan.
- Orloff A., 1993, « Gender and the Social Rights of Citizenship: The Comparative Analysis of Gender Relations and Welfare States », *American Sociological Review*, vol. 58, n° 3, p. 303-328.
- Orloff A., 1998, « Gender in the Welfare State », *Annual Review of Sociology*, vol. 22, p. 51-78.
- Pavard B., Rochefort F. et Zancarini-Fournel M., 2020, *Ne nous libérez pas, on s'en charge. Une histoire du féminisme de 1789 à nos jours*, Paris, La Découverte.
- Périer H., 2013, « De madame Au-Foyer à madame Gagne-Miettes. Etat social en mutation dans une perspective franco-états-unienne », in M. Maruani (dir.), *Travail et genre dans le monde. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 309-317.
- Périer H., 2020, *L'économie féministe*, Paris, Presses de Science Po.

- Périver H. et Silvera R., 2009, « Généralisation du RSA : rien à signaler sur les femmes ? », *Travail, genre et sociétés*, vol. 2, n° 22, p. 155-158.
- Périver H. et Silvera R., 2010, « Maudite conciliation », *Travail, genre et sociétés*, vol. 2, n° 24, p. 25-27.
- Périver H., 2020, *L'économie féministe*, Paris, Presses de Science Po.
- Perrier G., 2015, « L'objectif d'égalité des sexes dans la mise en œuvre des politiques d'emploi à Berlin », *Politix*, vol. 1, n° 209, p. 111-133.
- Perrot M., 1998, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion.
- Perrot M., 2001, « Faire l'histoire des femmes : bilan d'une expérience », in J. Laufer, C. Marry et M. Maruani (dir.), *Masculin-Féminin questions pour les sciences de l'homme*, Paris, Presse universitaires de France, p. 229-244.
- Peterson J. et Lewis M., 1999, *The Elgar companion to feminist economics*, Cheltenham, Edward Elgar.
- Pigeyre F., 1999, « Vers une gestion sexuée des ressources humaines ? », *Revue française de gestion*, n° 126, novembre-décembre, p. 47-55.
- Pigeyre F., 2001, « Femmes dirigeantes : les chemins du pouvoir », in P. Bouffartigue (dir.), *Cadres : la grande rupture*, Paris, La Découverte, p. 269-280.
- Pigeyre F. et Sabatier M., 2012, « Recruter les professeurs d'université : le cas du concours d'agrégation du supérieur en sciences de gestion », *Revue française d'administration publique*, n° 142, p. 399-418.
- Ponthieux S., 2004, « Les travailleurs pauvres : identification d'une catégorie », *Travail, genre et sociétés*, vol. 1, n° 11, p. 93-107.
- Ponthieux S., 2013, *L'information statistique sexuée dans la statistique publique : état des lieux et pistes de réflexion*, Insee, Rapport pour la Ministre des Droits des femmes.
- Rennes J. (dir.), 2016, *Encyclopédie critique du genre*, Paris, La Découverte

- Ricciardi F., 2019, « Qu'est-ce qu'un 'même travail' ? L'expertise européenne à l'épreuve de l'égalité professionnelle (1950-1970) », in A.-L. Briatte, E. Gubin et F. Thébaud (dir.), *L'Europe, une chance pour les femmes ? Le genre de la construction européenne*, Paris, Edition de la Sorbonne, p. 127-136.
- Rillon O. et Bouilly E. (dir.), « Femmes africaines et mobilisations collectives (années 1940-1970) », numéro spécial de la revue *Le Mouvement social*, vol. 2, n° 255.
- Riot-Sarcey M. (dir.), 2010, *De la différence des genres. Le genre en histoire*, Paris, Larousse.
- Roca i Escoda M., Fassa F. et Lépinard E. (dir.) (2016), *L'intersectionnalité : enjeux théoriques et politiques*, Paris, La dispute, p. 29-52.
- Rodière P., 2013, *Droit social de l'Union Européenne*, Paris, LGDJ.
- Rossiter M.M., 2003, « L'effet Mathilda en science », *Les Cahiers du CEDREF*, n° 11, p. 21-39.
- Salais R., 2007, « Europe and the Deconstruction of the Category of 'Unemployment' », *Archiv für Soziologie*, n° 47, p. 371-401.
- Scott J. et Varikas E., 1988, « Genre : une catégorie utile d'analyse historique », in *Les Cahiers du GRIF*, n° 37-38, p. 125-153.
- Sénac R., 2003, « Le gender mainstreaming à l'épreuve de sa genèse et de sa traduction dans l'action publique en France », *Politique européenne*, vol. 3, n° 20, p. 9-33.
- Silvera R., 1998, « Les femmes et la diversification du temps de travail », *Revue Française des Affaires Sociales*, n° 3.
- Silvera R., 2001, « Genre et économie : des rendez-vous manqués », *Travail, genre et sociétés*, vol. 2, n° 6, p. 123-143.
- Silvera R., 2010, « Temps professionnels et familiaux en Europe : de nouvelles configurations », *Travail, genre et sociétés*, vol. 2, n° 24, p. 63-88.

- Sofer C., 2003, « Femmes, féminisme et théories économiques : la révolution discrète », in J. Laufer et al. (dir.), *Le travail du genre*, Paris, La Découverte, p. 213-226.
- Talahite F., 2014, « Genre et théorie économique », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 2, n° 15, p. 13-28.
- Testenoire A., 2015, « Genre, stratification et mobilité sociale au sein des classes populaires », *Lien social et politiques*, n° 74, p. 19-36.
- Thébaud F., 2003, « Histoire des femmes, histoire du genre et sexe du chercheur », in J. Laufer (dir.), *Le travail du genre. Les sciences sociales du travail à l'épreuve des différences de sexe*, Paris, La Découverte, p. 70-87.
- Thébaud F., 2005, « Genre et histoire en France. Les usages d'un terme et d'une catégorie d'analyse », *Hypothèses*, vol. 1, n° 8, p. 267-276.
- Thébaud F., 2007, *Ecrire l'histoire des femmes et du genre*, ENS Editions.
- Thévenon O., 2009, « Increased labour participation in Europe: Progress in the Work-Life Balance or Polarization of Behaviours? », *Population-E*, vol. 64, n° 2, p. 235-272.
- Thompson V.E., 2005, « L'histoire du genre : trente ans de recherches des historiennes américaines de la France », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 96-97, p. 41-62.
- Vallet G., 2019, « This is a Man's World : autorité et pouvoir genrés dans le milieu des banques centrales », *Revue de la régulation*, n° 25, en ligne, <https://journals.openedition.org/regulation/14738>
- Van Effenterre C., 2017, *Essais sur les normes et les inégalités de genre*, Thèse en économie, EHESS.
- Virgili F., 2002, « L'histoire des femmes et l'histoire des genres aujourd'hui », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, vol. 3, n° 75, p. 5-14.
- Walby S., 2004, « The European Union and Gender Equality: Emergent Varieties of Gender Regime », *Social Politics*, vol. 11, n° 1, p. 4-29.

- Weber C., 2010, « Gender: is gender a variable? », in *International Relations Theory. A Critical Introduction*, London, New-York, Routledge.
- Wobbe T., 1998, « Marianne Weber (1870-1954). Ein anderes Labor der Moderne », in Honegger C. et Wobbe T. (dir.) (1998), *Frauen in der Soziologie: neun Portraits*, München, Beck, p. 153-177.
- Wobbe T., Berrebi-Hoffmann I. et Lallement M. (eds.), 2011, *Die gesellschaftliche Verortung des Geschlechts: Diskurse der Differenz in der deutschen und französischen Soziologie um 1900*, Frankfurt am Main, Campus Verlag.
- Zancarini-Fournel M., 2020, « Généalogie de l'intégration des catégories de classe, genre, race dans la discipline historique hexagonale », *20e21. Revue d'histoire*, vol. 2, n° 146, p. 17-28.